

Rapport de la

HUITIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Rose Hill, Maurice, 1^{er} - 17 août 1974



ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

ETATS MEMBRES DE LA FAO POUR LA REGION AFRICAINE

(au 17 août 1974)

Algérie	Gambie	Mali	Sénégal
Botswana	Ghana	Mauritanie	Sierra Leone
Burundi	Guinée	Maurice	Soudan
Cameroun	Guinée-Bissau	Maroc	Souaziland
Congo	Haute-Volta	Niger	Tanzanie
Côte d'Ivoire	Kenya	Nigeria	Tchad
Dahomey	Lesotho	Ouganda	Togo
Ethiopie	Libéria	République centrafricaine	Tunisie
France	Madagascar	Royaume-Uni	Zaïre
Gabon	Malawi	Rwanda	Zambie

Date et lieu des Conférences régionales de la FAO pour l'Afrique

- Première — Lagos, Nigeria, 3-12 novembre 1960
- Deuxième — Tunis, Tunisie, 1-10 novembre 1962
- Troisième — Addis-Abéba, Ethiopie, 3-15 septembre 1964
- Quatrième — Abidjan, Côte d'Ivoire, 9-19 novembre 1966
- Cinquième — Kampala, Ouganda, 18-29 novembre 1968
- Sixième — Alger, Algérie, 17 septembre-3 octobre 1970
- Septième — Libreville, Gabon, 14-30 septembre 1972
- Huitième — Rose Hill, Maurice, 1-17 août 1974

RAPPORT

de la

HUITIEME CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

Rose Hill, Maurice

1er-17 août 1974

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
Rome, 1974

TABLE DES MATIERES

Paragraphes

QUESTIONS PRELIMINAIRES

Introduction	1 - 7
Adoption de l'ordre du jour	8 - 9

SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

Déclaration liminaire du Directeur général de la FAO	10 - 19
Déclaration du Secrétaire général de la Conférence mondiale de l'alimentation	20
Déclaration du Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine	21
Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO	22
Déclaration du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique	23 - 26
Déclaration du Sous-Directeur général/Représentant régional de la FAO pour l'Afrique	27 - 30
Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM)	31
Exposés nationaux	32 - 44
Allocution de clôture du Directeur général	45 - 49
Programme alimentaire mondial	50 - 54

SECTEURS IMPORTANTS POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE REGIONAL

A. Actions Regionales en cours

Aspects du développement des pêches en Afrique	55 - 67
Les industries agricoles et alimentaires en Afrique	68 - 79
Stratégie à moyen et à long terme pour la mise en valeur des zones marginales	80 - 87
Rôle et potentialités de la mécanisation pour la production et la productivité agricole en Afrique	88 - 98

B. Orientation future de l'action régionale touchant les principaux problèmes

Programme de sécurité alimentaire pour la Région	99 - 109
Situation du développement rural en Afrique	110 - 119
Les institutions de crédit et leur incidence sur le développement agricole en Afrique	120 - 128
Etudes complémentaires - Développement de l'agriculture par l'expansion du commerce et de la coopération intrarégionale	129 - 137

PROGRAMME DE LA FAO DANS LA REGION

Examen et évaluation des résultats de la DD2 dans la région Afrique	138 - 146
Déclaration et programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international	147 - 149

<u>CONCLUSION</u>	<u>Paragraphes</u>
Questions diverses (Res. I, Res. II et Res. III)	150 - 152
Examen et adoption du rapport	153
Date et lieu de la neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique	154 - 156
Clôture de la Conférence	157 - 161

ANNEXES

- A - Ordre du jour
- B - Liste des participants
- C - Liste des documents
- D - Bureaux des comités techniques

RESUME DES RECOMMANDATIONS

Développement des pêches en Afrique

A l'adresse de la FAO

1. Renforcer les programmes de formation nationaux et régionaux (58)
2. Améliorer la collecte des statistiques des pêches et nommer des statisticiens régionaux des pêches (59)
3. Diffuser de la documentation technique sur les accords relatifs aux armements conjoints (60)
4. Entreprendre des analyses pour promouvoir le commerce intrarégional (61)
5. Aider à améliorer les bateaux de pêche artisanale, ainsi que le traitement, la préservation et la commercialisation du poisson (63)
6. Aider à promouvoir l'aquiculture (66)
7. Mettre au point des normes et des méthodes de contrôle de la qualité de l'eau et créer un laboratoire régional de surveillance de la pollution (67)

A l'adresse des gouvernements

8. Adopter les mesures d'aménagement nécessaires pour prévenir l'épuisement des stocks et assurer une rentabilité satisfaisante aux entreprises de pêche (56)
9. Harmoniser les politiques régionales et sous-régionales de mise en valeur des potentiels halieutiques, d'aménagement des pêches et de commercialisation des produits (57)
10. Coopérer en s'accordant des droits de pêche réciproques (57)
11. Améliorer les dispositifs nationaux de collecte des statistiques des pêches (59)
12. Intensifier le commerce intrarégional des produits de la pêche (61)
13. Promouvoir la pêche artisanale (62)
14. Surveiller la pollution et la qualité des eaux intérieures (67)

Traitement des produits alimentaires et agricoles en Afrique

A l'adresse de la FAO

15. Favoriser et aider l'exécution d'études régionales sur les marchés des produits agricoles transformés (70)
16. Diffuser les connaissances et l'expérience acquises concernant le traitement des produits et les matériels et technologies disponibles (76)
17. Fournir une aide supplémentaire pour la formation de personnel et la création d'instituts de recherche technologique (77)
18. Entreprendre une étude sur l'expansion des industries agricoles en Afrique (77)

A l'adresse des gouvernements

19. Coopérer afin d'élargir le marché des produits transformés, en concluant des accords commerciaux avec les pays voisins (70)
20. Effectuer des études de marché convenables et organiser l'approvisionnement en matières premières en planifiant l'implantation de nouvelles industries de traitement (71)
21. Assurer la coopération entre les services s'occupant des industries de traitement, de l'approvisionnement en matières premières et de la commercialisation (74)
22. Dans les plans de modernisation, accorder une priorité élevée à la formation du personnel qualifié nécessaire et au développement de la recherche appliquée (77)

Stratégies à moyen et à long terme pour la mise en valeur des zones marginales

A l'adresse de la FAO

23. Aider les gouvernements à exécuter des études systématiques et des recherches pluridisciplinaires au plan tant national que régional (82)
24. Promouvoir l'utilisation des techniques de télédétection et d'analyse et d'interprétation des images transmises par satellite, grâce à des projets pilotes régionaux (82)
25. Aider les études et les recherches sur l'utilisation rationnelle des sols et des eaux (83)
26. Aider à former des techniciens locaux en ce qui concerne l'utilisation des ressources existant sur place et l'adaptation des technologies nouvelles (85)
27. Aider à attirer les investissements étrangers (86)
28. Convoquer une conférence africaine sur le développement des zones marginales (87)

A l'adresse des gouvernements

29. Etudier toutes les possibilités de mise en valeur des zones marginales, notamment le tourisme, les activités extractives et l'artisanat (81)
30. Donner la priorité aux études systématiques et aux programmes de recherche pluridisciplinaires, au plan tant national que régional (82)
31. Utiliser les technologies nouvelles, par exemple la télédétection (82)
32. Accorder plus d'attention à l'étude et à l'utilisation des ressources en sols et en eaux (83)
33. Améliorer les services dans les zones marginales et en intégrer les populations à l'économie nationale (84)
34. Favoriser l'amélioration structurelle des sociétés et le passage à des systèmes fonciers mieux adaptés (84)
35. Prendre les décisions politiques nécessaires au niveau régional et national (84)
36. Mieux utiliser les ressources humaines et financières existant sur place (85)

37. Elaborer des programmes de remise en état et de développement à moyen et à long terme, en insistant sur les bénéficiaires sociaux (85)
38. Elaborer de nouveaux critères en matière d'investissements dans les zones marginales (86)

Rôle et potentialités de la mécanisation dans la production agricole en Afrique

A l'adresse de la FAO

39. Rassembler des informations sur l'amélioration de l'outillage à main (90)
40. Promouvoir la mise au point d'un tracteur bon marché, adapté aux conditions africaines (94)
41. Rassembler et diffuser des informations sur les performances et les caractéristiques des différents types de tracteurs (94)
42. Aider les gouvernements à exécuter des études afin de déterminer les conditions d'une mécanisation efficace et à organiser les services de soutien (95)
43. Etudier les différentes options qui s'offrent à la mécanisation agricole en Afrique (95)
44. Aider les pays à établir des centres nationaux de machinisme agricole (97)
45. Créer une organisation régionale de recherche sur le machinisme agricole (97)

A l'adresse des gouvernements

46. Entreprendre des programmes intégrés de mécanisation agricole, en prévoyant les services de soutien nécessaires (95)
47. Envisager de remembrer les exploitations en vue de la culture mécanisée (96)
48. Créer des centres nationaux de machinisme agricole (97)
49. Appuyer la proposition de création d'une organisation régionale de recherche sur le machinisme agricole (97)

Programme de sécurité alimentaire pour la région

A l'adresse de la FAO

50. Aider les pays à obtenir les inputs nécessaires au relèvement de la production alimentaire (102)
51. Mettre au point de bonnes techniques de préservation des aliments (103)
52. Aider à améliorer les statistiques alimentaires (106)

A l'adresse des gouvernements

53. Accorder la plus haute priorité à l'accroissement de la production alimentaire (101)
54. Améliorer les circuits commerciaux afin d'inciter les agriculteurs à produire plus d'aliments (102)

55. Maintenir des stocks alimentaires suffisants (104)
56. Réduire les pertes et gaspillages évitables (106)

Situation du développement rural en Afrique

A l'adresse de la FAO

57. Aider à former les agriculteurs, y compris les femmes et les jeunes (115)
58. Aider à l'exécution d'études sur les causes et les conséquences des migrations en zones rurales (115)
59. Aider à promouvoir les organisations, groupements et coopératives d'agriculteurs (116)
60. Effectuer des études de cas approfondies afin de promouvoir le développement rural intégré (117)
61. Aider à créer un centre régional de recherche et de formation en matière de développement rural (119)

A l'adresse des gouvernements

62. Réorienter les politiques de manière à intégrer le secteur de subsistance à l'économie nationale (112)
63. Accroître les ressources affectées aux infrastructures et aux services dans les zones rurales (115)
64. Aider les organisations d'agriculteurs (116)
65. Exécuter des études en profondeur en faisant appel aux institutions nationales (117)
66. Appuyer la FAO dans sa proposition de création d'un centre régional de recherche et de formation en matière de développement rural (119)

Les institutions de crédit et leur incidence sur le développement agricole en Afrique

A l'adresse de la FAO

67. Aider à former du personnel destiné aux institutions de crédit agricole et aux services de soutien sur le terrain (122)
68. Organiser une consultation d'experts sur la réduction des risques liés au crédit grâce à des systèmes d'assurance-récolte et d'assurance-bétail (123)
69. Donner suite au séminaire régional sur le crédit qui s'est tenu en 1973 en organisant des missions et des cycles d'étude dans les pays (127)
70. Prendre note des propositions concernant l'ordre du jour de la Conférence mondiale sur le crédit qui doit se tenir en juin 1975 (127)
71. Informer la Confédération internationale du crédit agricole de l'intérêt que suscite la création d'une association africaine régionale de crédit agricole, qui y serait affiliée (128)

A l'adresse des gouvernements

72. Veiller à intégrer étroitement le crédit agricole avec la vulgarisation, l'approvisionnement en facteurs de production et la commercialisation (122)
73. Faire le nécessaire pour former du personnel qualifié destiné aux institutions de crédit et aux services consultatifs de terrain (122)
74. Dans les programmes de crédit, s'attacher à améliorer la disponibilité de crédit et les services de soutien, plutôt qu'à pratiquer de faibles taux d'intérêt (124)
75. Elaborer des programmes d'épargne rurale étroitement associés aux institutions de crédit agricole (125)
76. Assurer une participation convenable des pays à la Conférence mondiale sur le crédit de juin 1975 (127)

Etudes complémentaires - Développement de l'agriculture par l'expansion du commerce et de la coopération intrarégionale

A l'adresse de la CEA/FAO

77. Etendre à d'autres pays l'étude en profondeur (133, 135, 137)

A l'adresse des gouvernements

78. Prendre l'engagement politique de promouvoir la coopération et le commerce intra-régional (130)
79. Promouvoir la consommation de produits d'origine africaine (130)
80. Promouvoir le commerce intra-africain dans le contexte du commerce international (134)
81. Appuyer le projet régional pour l'Afrique de l'Ouest qui a été soumis au PNUD (136)

QUESTIONS PRELIMINAIRES

Introduction

1. La huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique s'est tenue au Collège Queen Elizabeth à Rose Hill (Maurice), du 1er au 17 août 1974. La session plénière de la Conférence (12-17 août) a été précédée par la réunion des comités techniques I et II, qui a eu lieu du 1er au 6 août et du 6 au 10 août, respectivement.
2. Ont participé à la Conférence les délégués de 36 Etats Membres de la région, ainsi que les observateurs d'Etats Membres extérieurs à la région, l'observateur permanent du Saint-Siège, les représentants des institutions spécialisées et les observateurs d'organisations intergouvernementales. La liste complète des participants figure à l'Annexe B.
3. La liste des documents de la Conférence figure à l'Annexe C.
4. Après avoir souhaité la bienvenue aux participants et remercié le Gouvernement de Maurice de son hospitalité et des dispositions prises pour assurer la bonne marche des travaux, le Directeur général a invité le Premier ministre par intérim à prendre la parole devant la Conférence.
5. Le Premier ministre par intérim de Maurice, l'Honorable Veerasamy Ringadoo, a souhaité la bienvenue aux délégués à la session plénière de la huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique. Il s'est félicité de ce que la Guinée-Bissau, qui vient récemment d'accéder à l'indépendance, ait pu être invitée à participer à la Conférence comme membre de plein exercice et il a demandé à la FAO d'accroître son assistance aux peuples qui luttent encore pour leur indépendance. Il a ensuite énuméré certains des principaux problèmes de développement agricole qui se posent à tous les pays africains. Ce sont, entre autres, le renchérissement des coûts de production agricole provoqué par la crise énergétique; les pratiques protectionnistes de certains pays développés et la difficulté pour les pays d'Afrique d'accéder à leurs marchés; la détérioration des termes de l'échange et l'accentuation de l'écart entre les prix des produits manufacturés et ceux des matières premières. L'orateur a alors invité la FAO à mettre au point, en coopération avec les autres institutions internationales, les mesures pratiques nécessaires à une action concertée. Il a conclu en affirmant que l'Afrique devait compter sur elle-même et il a souligné l'importance des consultations régionales, après quoi il a déclaré officiellement ouverte la session plénière de la Conférence.
6. L'Honorable Satcam Boolell, Ministre de l'agriculture, des ressources naturelles et de l'environnement de Maurice, a été élu par acclamation président de la session plénière. Dans un bref discours d'acceptation, il a cordialement souhaité la bienvenue aux délégués et récapitulé certains des grands problèmes d'intérêt commun pour le développement agricole de l'Afrique. Il a mentionné en particulier la nécessité d'accroître les rendements des cultures, d'assurer la fourniture d'engrais et autres facteurs de production, d'utiliser au mieux les ressources hydrauliques, de réexaminer les politiques d'amélioration de l'élevage et d'exploiter pleinement le potentiel halieutique. Il a préconisé une coopération régionale accrue et réclamé une action internationale de régularisation des prix, ainsi que des mesures qui permettent à l'Afrique de participer plus largement aux échanges mondiaux. Il a alors brossé le tableau actuel de l'alimentation et de l'agriculture à Maurice et exposé les politiques adoptées par son gouvernement pour améliorer l'emploi et les revenus.
7. L'Honorable Mamadou Amadou Diop, Ministre du développement rural de Mauritanie, l'Honorable J.J.M. Nyagah, Ministre de l'agriculture du Kenya et l'Honorable Sidy Coulibaly, Ministre de la production du Mali, ont été élus à l'unanimité premier, deuxième et troisième vice-président.

Adoption de l'ordre du jour

8. La Conférence, ayant examiné l'ordre du jour provisoire (ARC/74/1), a décidé de confier l'examen des points 10, 11, 12 et 13 au Comité I et celui des points 14, 15, 16 et 17 au Comité II (voir Annexe A).

9. Sur proposition du Président, le projet d'ordre du jour a été modifié par adjonction des déclarations du Secrétaire général de la Conférence mondiale de l'alimentation, du Président indépendant du Conseil de la FAO, du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial, ainsi que d'une question intitulée "Programme d'action relatif à l'instauration d'un nouvel ordre économique international". L'ordre du jour ainsi modifié a alors été adopté à l'unanimité par la Conférence. Il figure à l'Annexe A.

SITUATION ET PERSPECTIVES DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

Déclaration liminaire du Directeur général de la FAO

10. Dans sa déclaration liminaire, M. A.H. Boerma, Directeur général, a remercié le Gouvernement de Maurice de l'excellente organisation de la Conférence. Il a souhaité la bienvenue aux délégués de la République de Guinée-Bissau, le dernier des Etats africains admis à la FAO, et il s'est dit particulièrement heureux d'accueillir, pour la première fois à la Conférence, les observateurs des mouvements de libération reconnus par l'Organisation de l'unité africaine.

11. Examinant les changements récemment survenus sur le front de l'agriculture mondiale, le Directeur général a déclaré que la situation demeurait incertaine en raison de la persistance de conditions météorologiques défavorables dans de nombreuses régions du monde. Les problèmes que pose l'accroissement de la production agricole ont été aggravés par la pénurie mondiale d'engrais et de pesticides et par la hausse des coûts de production. L'augmentation vertigineuse des prix alimentaires, associée aux difficultés de balance des paiements que connaissaient déjà la plupart des pays en développement, a sérieusement réduit leur capacité d'importation, au moment même où des coupes sont apportées aux divers programmes d'aide alimentaire. En même temps, la demande alimentaire augmente sous l'effet de l'accroissement démographique.

12. Faisant observer que, malgré les progrès réalisés par les techniques dans de nombreuses régions, les agriculteurs du monde entier restent en grande majorité exposés aux aléas météorologiques, le Directeur général a douté que les récoltes de 1974-75 permettent de reconstituer des stocks céréaliers qui ont fortement diminué et se situent au-dessous du minimum jugé indispensable pour garantir la sécurité alimentaire mondiale. Une situation extrêmement grave risque d'apparaître, a-t-il averti, en cas de mauvaises récoltes généralisées dans l'une des grandes régions productrices du monde en 1974-75.

13. Le Directeur général a alors abordé les problèmes de production et de distribution des engrais, évoquant la session spéciale de l'Assemblée générale et de l'Ecosoc qui ont invité la FAO à élaborer un plan d'opérations d'urgence destiné à accroître la fourniture d'engrais aux pays en développement. La session spéciale du Conseil de la FAO a abouti à la mise en place d'un programme international d'approvisionnement en engrais, dans lequel la FAO agira comme organe compensateur en s'efforçant d'équilibrer l'offre d'engrais avec les déficits et avec les moyens financiers disponibles. L'objectif fondamental que le Directeur général a proposé d'assigner au programme est que, dans aucun pays en développement, la disponibilité globale d'engrais de 1974-75 ne soit inférieure à celle de 1973-74 et qu'elle soit accrue d'au moins 12 pour cent partout où cela sera possible. Le Directeur général a informé la Conférence de la création d'un pool des engrais, de caractère multilatéral, alimenté par des contributions en nature ou en espèces versées volontairement à la FAO.

14. Selon le Directeur général, la production de pesticides est actuellement stationnaire, sinon en baisse, sous l'effet des interdictions et des normes imposées dans les pays développés par souci de protéger l'environnement. Compte tenu de l'accroissement de la demande mondiale, des difficultés considérables sont à prévoir lorsque les stocks actuels seront épuisés. Pour faire face à cette cruelle pénurie, le Directeur général a préconisé un système d'allocations destiné à assurer la répartition équitable des disponibilités existantes.

15. Le Directeur général a alors évoqué la Conférence mondiale de l'alimentation qui se tiendra à Rome en novembre 1974 sous les auspices des Nations Unies et il a exprimé l'espoir qu'un soutien politique s'y dégagerait en faveur d'une politique alimentaire mondiale. Le premier élément de cette politique serait le concept d'une sécurité alimentaire mondiale minimale, reposant sur un système coordonné de politiques nationales de réserves céréalières constituées dans les pays aussi bien développés qu'en voie de développement. Les autres pièces essentielles de cet ensemble sont les suivantes: entente internationale sur la régularisation des prix; élargissement des débouchés offerts aux pays en développement et ajustement international agricole; rationalisation et systématisation des politiques d'aide alimentaire à long terme; amélioration des systèmes d'information et de prévision en matière alimentaire et, par-dessus tout, effort massif de relèvement de la production agricole dans les pays en développement. Selon le Directeur général, la mise en oeuvre d'une telle politique exigera l'investissement de ressources considérablement accrues de la part des pays en développement comme des pays développés et elle suppose l'engagement de fournir les moyens nécessaires par le biais des investissements nationaux et de l'aide extérieure.

16. Passant à l'Afrique, le Directeur général a mentionné le coup porté au développement agricole par la sécheresse dans certaines parties de la région, particulièrement au Sahel, et il a fait état des opérations de secours exécutées par les institutions des Nations Unies, qui ont permis de ravitailler la plupart des habitants des zones sinistrées. Il a souligné la nécessité de reconstruire l'économie des pays atteints et il a exhorté les pays riches à maintenir et à intensifier leur assistance.

17. En raison de la prédominance de l'agriculture de subsistance en Afrique, le Directeur général a souligné que les principaux efforts de développement agricole devaient viser les petits exploitants et les catégories les plus pauvres de la société rurale en général. A cet égard, il a préconisé une stratégie de développement rural intégré, reposant sur toute une gamme d'actions telles que amélioration de la santé et des politiques nutritionnelles, développement de l'éducation et de la formation professionnelles, modernisation du réseau routier et des adductions d'eau en zones rurales, meilleure répartition du revenu, systèmes de crédit viables, élargissement des dispositifs de vulgarisation et amélioration des institutions rurales.

18. Le Directeur général a rapidement exposé les suites données aux principales recommandations de la septième Conférence régionale. Une approche multidisciplinaire a été adoptée en ce qui concerne les dix domaines d'action retenus et les travaux du Siège, des bureaux régionaux et des représentants dans les pays ont été intégrés de manière que l'action des différents services n'en fasse qu'une lorsqu'il s'agit d'élaboration des politiques, de planification, de programmation et de détermination des priorités. Parlant du très vaste champ que recouvrent les activités de la FAO dans la région africaine, le Directeur général a indiqué que l'allocation qui serait attribuée par le PNUD à la région pour 1977-81 serait probablement accrue d'environ 50 pour cent. Pour aider les pays à élaborer de nouveaux projets, on a entrepris des études prospectives par pays et créé une division des opérations agricoles, chargée d'améliorer l'exécution des projets de terrain. Il s'est produit une expansion sensible du Programme de coopération FAO/Gouvernement financé par des sources "multi-bilatérales", ainsi que des programmes CMCF/Action en faveur du développement. Il faut mentionner en particulier le grand nombre de projets régionaux et sous-régionaux. Avec la coopération de la Banque africaine de développement et du groupe de la Banque mondiale, les activités de terrain de la FAO ont souvent débouché sur d'importants investissements intéressant l'amélioration des petites exploitations, les réseaux

d'irrigation, l'élevage, la riziculture et la foresterie. Il faut également mentionner les possibilités qui s'offrent dans le cadre du Programme de coopération FAO/Industrie, par le biais duquel diverses entreprises multinationales sont prêtes à aider au développement des agro-industries.

19. En conclusion, le Directeur général s'est dit satisfait des étroites relations qui existent entre la FAO et d'autres organisations faisant ou non partie du système des Nations Unies. Indiquant que la présente conférence serait la dernière à laquelle il participait en qualité de Directeur général, M. Boerma a loué les peuples d'Afrique pour leur courage, leur sincérité, leur chaleur humaine et leur gaieté spontanée, en leur souhaitant plein succès dans les tâches qui les attendent.

Déclaration du Secrétaire général de la Conférence mondiale de l'alimentation

20. M. Sayed Marei, Secrétaire général de la Conférence mondiale de l'alimentation, a rapidement décrit le travail préparatoire qui a été entrepris pour cette conférence, laquelle se tiendra à Rome en novembre 1974, sous les auspices des Nations Unies. Il a exhorté les pays africains à accroître leur production alimentaire et à maintenir un vigoureux taux de croissance. Il a signalé qu'il était urgent d'établir un ordre de priorités si l'on voulait obtenir des résultats immédiats dans le domaine alimentaire, en se concentrant sur certains aspects décisifs, par exemple: intensifier l'utilisation des facteurs de production agricole; renforcer la recherche d'adaptation et les échanges de renseignements sur la technologie agricole; faire démarrer le développement rural intégré en mobilisant les agriculteurs et en consacrant des moyens plus considérables à des campagnes de production alimentaire accélérée. Tous les pays, qu'ils soient en voie de développement ou développés, ont besoin d'une politique alimentaire mondiale. Il faut accorder une attention particulière aux pays les moins développés. Le Secrétaire général a alors défini les pièces maîtresses d'un programme mondial de sécurité alimentaire: mise sur pied d'un système d'information et d'alerte rapide en matière d'alimentation; système coordonné de politiques de stockage; amélioration du dispositif devant servir à faire face aux besoins alimentaires et réorganisation de l'aide alimentaire en tant que forme d'assistance. A propos de la situation particulière de l'Afrique, M. Marei a souligné la nécessité d'étendre la culture des céréales en défrichant des terres fertiles actuellement inutilisées. En conclusion, il a vivement incité les pays africains à réfléchir sérieusement aux problèmes dont sera saisie la Conférence mondiale de l'alimentation et à veiller à s'y faire représenter par des ministres ayant pouvoirs plénipotentiaires.

Déclaration du Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'unité africaine

21. Parlant au nom du Secrétaire général administratif, M. Mohamed Hanif Rajabally, Directeur de la Division de la santé et Chef par intérim du Département scientifique et culturel de l'OUA, a souhaité la bienvenue tout particulièrement aux représentants des mouvements de libération africains qui participent pour la première fois à une conférence régionale de la FAO et il a invité celle-ci à apporter une aide rapide et massive aux régions libérées. Rappelant l'importance que la Charte de l'OUA accorde à la coopération comme moyen d'améliorer la vie des peuples d'Afrique, il a fait état de diverses activités entreprises conjointement avec la FAO dans les domaines de la santé animale, de la productivité des cultures, de la foresterie, des ressources hydriques, etc. Il a mentionné en particulier le travail de la Commission régionale conjointe OUA/FAO/OMS sur l'alimentation et la nutrition en Afrique. En ce qui concerne la sécheresse, il a rendu hommage à tous les pays qui ont si généreusement offert leur assistance et il a exhorté les pays d'Afrique à repenser leurs politiques agricoles afin d'éviter la répétition de telles calamités. L'orateur a souligné l'importance des diverses questions figurant à l'ordre du jour de la Conférence et du rôle incombant à la FAO. En conclusion, il a appelé les Africains à prendre en main leur destin et à oeuvrer ensemble au progrès socio-économique du continent et à l'amélioration de la qualité de la vie pour ses populations.

Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

22. Dans une brève déclaration, M. G. Bula-Hoyos a appelé l'attention de la Conférence sur les efforts considérables qu'a accomplis la FAO pour coordonner l'assistance internationale aux pays africains frappés par la sécheresse et il a souligné qu'il importait de définir un programme d'action à long terme afin d'améliorer les conditions d'existence des peuples de la région. Evoquant les obstacles à surmonter, il a invité la FAO à réorienter sa politique de manière à tenir compte des développements récents et à recruter des hommes nouveaux avec des idées nouvelles. Plus spécifiquement, il a proposé que les représentants de la FAO dans les pays soient nommés au titre du programme ordinaire de l'Organisation, et cela à partir du programme de travail et budget de 1976-77. Il a conclu en soulignant l'importance de la prochaine Conférence mondiale de l'alimentation et en invitant instamment les Etats Membres à définir les politiques concrètes et les programmes d'action prioritaires qu'il souhaiterait voir la FAO mettre en oeuvre dans la région.

Déclaration du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique

23. Le Secrétaire exécutif de la CEA, M. R.K.A. Gardiner, a évoqué l'étroite coopération qui a toujours été maintenue entre la CEA et la FAO grâce à la Division mixte de l'agriculture, aux fins du développement agricole de l'Afrique. Il sera heureux de recevoir les recommandations de la présente conférence, de manière à pouvoir les prendre en compte durant la définition du programme de travail futur de la CEA dans le domaine de l'agriculture.

24. Ayant indiqué que la situation agricole de l'Afrique se caractérise actuellement par des pénuries aiguës et de fortes hausses de prix des produits alimentaires, il a préconisé de réexaminer les systèmes de production et de distribution et d'intégrer les efforts de développement en secteur urbain et en secteur rural. A propos des écarts de prix entre les produits agricoles et les articles manufacturés importés, le Secrétaire exécutif a signalé l'existence de disparités analogues entre les revenus des travailleurs des villes et ceux des petits agriculteurs, ce qui contribue à l'exode rural. La hausse récente des cours mondiaux des produits agricoles ne s'est pas suffisamment répercutée sur les recettes des paysans africains, d'où la nécessité d'encourager ces derniers par des mesures satisfaisantes de stabilisation et de soutien des prix. Il faut accroître non seulement la capacité de produire, mais également celle d'acheter la production d'autrui.

25. Le Secrétaire exécutif a mis en relief l'importance de la recherche pour la modernisation de l'agriculture et il a invité les pays d'Afrique à instituer des relations entre les centres nationaux de recherche qui travaillent dans les mêmes domaines, de manière qu'ils puissent devenir de grandes organisations de recherche.

26. Enfin, l'orateur a exprimé sa gratitude pour l'aide d'urgence fournie par les Etats Membres des Nations Unies et les organisations donatrices aux zones frappées par la sécheresse dans le Sahel et en Ethiopie, concluant que cette catastrophe avait mis en évidence la nécessité d'accroître la production alimentaire et de constituer des réserves. Il a invité la Conférence à adopter des mesures à long terme d'aménagement et de conservation systématiques des ressources naturelles et à formuler un plan africain qui permettrait de faire face aux pénuries et aux crises.

Déclaration du Sous-Directeur général/Représentant régional de la FAO pour l'Afrique

27. Présentant le document d'information générale ARC/74/2, le Sous-Directeur général, Représentant régional de la FAO, M. Moïse C. Mensah, a passé en revue la situation de l'alimentation et de l'agriculture dans la région africaine et analysé les performances du secteur agricole durant la période biennale 1972/73.

28. Il a dressé un tableau des activités de la FAO en Afrique en 1972-74, suivant les divers domaines reconnus comme "difficiles" par la précédente Conférence, à savoir: (1) Elaboration et planification des politiques; (2) Environnement et conservation des ressources naturelles; (3) Institutions et services pour l'amélioration de la vie rurale; (4) Education, formation et diffusion de l'information; (5) Production végétale et diversification agricole; (6) Production animale et secteur de l'élevage; (7) Pêches et industries de la pêche; (8) Forêts, industries forestières et aménagement de la faune sauvage; et (9) Programme et services nationaux de recherche. L'orateur a également décrit les activités de la Division mixte de l'agriculture CEA/FAO.

29. Il a ensuite passé en revue les opérations de secours d'urgence dans les pays d'Afrique occidentale soudano-sahélienne et en Ethiopie, qui ont été coordonnées par la FAO pour le compte de tout le groupe des Nations Unies et il a brièvement rendu compte des activités de la FAO dans le domaine de la décolonisation.

30. En conclusion, M. Mensah a invité la Conférence à orienter les actions futures de la FAO dans la région et à déterminer pour les deux années qui viennent des domaines de concentration sur la base de strictes priorités.

Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (PAM)

31. M. Francisco Aquino, Directeur exécutif, a rapidement esquissé les activités récentes du PAM, qui se sont fortement concentrées sur différents projets en Afrique. La flambée des cours mondiaux et la raréfaction des denrées alimentaires ont limité l'approbation de nouveaux projets. Ce nonobstant, le PAM a pu apporter une aide appréciable aux pays du Sahel et à l'Ethiopie, frappés par la sécheresse. A l'heure actuelle, l'accent se déplace de l'aide extérieure vers des projets de restauration et de remise en état. Une aide alimentaire a également été fournie aux zones nouvellement libérées du Mozambique et de l'Angola, venant s'ajouter à celle qu'avaient reçue les réfugiés de ces pays. Quant au volume et à la portée des opérations futures du PAM, ils dépendront largement de la mesure dans laquelle les pays développés accepteront d'utiliser les voies multilatérales aux fins de l'aide alimentaire. Sous réserve que des ressources soient disponibles, le PAM aura sans doute un rôle important à jouer, y compris celui d'aider les pays à constituer des stocks de vivres dans le cadre du Programme de sécurité alimentaire de la FAO. L'orateur a conclu en exprimant l'espoir que la FAO jouerait un rôle croissant dans le développement économique et social de l'Afrique.

Exposés nationaux

32. Dans les exposés de politique générale qu'ils ont faits devant la Conférence plénière, les délégués ont évoqué la précarité de la situation alimentaire dans le monde en général et plus particulièrement en Afrique. Ils se sont dits préoccupés par la difficile situation des pays en développement, dont les économies subissent de fortes pressions et souffrent de la faiblesse des cours des matières premières agricoles qu'ils exportent et de la hausse des prix des produits alimentaires et des articles manufacturés qu'ils doivent importer. Tous les délégués ont souligné combien il importe d'accroître la propre production alimentaire de la région et, insistant sur la nécessité de compter sur soi-même, ils ont préconisé d'augmenter la production de toutes les denrées que l'Afrique est capable de produire dans des conditions économiques. Ce qu'il faut, c'est que les gouvernements aient la volonté politique d'élaborer et d'appliquer une politique coordonnée de production dans l'intérêt général de la région.

33. On a considéré que l'introduction de technologies modernes destinées à accroître la productivité des cultures constituait une pièce maîtresse de toute stratégie nationale de développement agricole dans les différents pays. Outre qu'il faut utiliser plus largement les variétés à hauts rendements et plus rationnellement les ressources hydriques, il est nécessaire d'intensifier l'utilisation d'autres facteurs de production agricole pour moderniser le secteur de l'agriculture de subsistance. A cet égard, de vives préoccupations

se sont fait jour concernant la hausse vertigineuse du prix des engrais chimiques et la diminution de leur disponibilité. La proposition de la FAO consistant à instituer un programme international sur les engrais a trouvé de nombreux partisans et les délégués ont exprimé l'espoir que les pays développés appuieraient sans réserve le plan en question, de façon que les pays en développement puissent couvrir leurs besoins en engrais à des prix abordables.

34. Plusieurs délégués, soulignant la nécessité d'une aide financière sur une grande échelle, ont préconisé que les institutions internationales de prêt simplifient les critères et procédures d'examen et d'approbation des demandes de crédit et qu'elles accordent des prêts à des conditions libérales - notamment un faible taux d'intérêt et de grandes facilités de remboursement - de manière à ne pas accroître à l'excès l'endettement des pays en développement. Le Directeur général a été invité à entreprendre avec ces institutions les consultations nécessaires à cette fin.

35. Reconnaissant que la production d'aliments de base reste soumise en très grande partie aux aléas météorologiques, les délégués ont réaffirmé qu'il importait de constituer des stocks alimentaires nationaux et régionaux et ils ont donc souscrit à la proposition du Directeur général relative à l'organisation d'un programme de sécurité alimentaire mondiale, qui porterait non seulement sur les céréales, mais également sur d'autres produits alimentaires. En conséquence, on a réaffirmé l'opportunité de réduire les pertes et le gaspillage d'aliments durant la production et l'importance qu'il y aurait à mettre au point des techniques convenables de préservation et de stockage des aliments.

36. De nombreux délégués ont insisté sur l'utilisation optimale des ressources alimentaires existantes, notamment sur une exploitation plus complète des pêches maritimes et intérieures grâce à la coopération entre pays voisins. Une action analogue devrait être entreprise pour protéger les ressources par des mesures appropriées de conservation du sol et de reboisement. Il faudrait également adopter des mesures satisfaisantes contre la pollution afin de protéger l'environnement.

37. Tous les délégués ont souligné l'importance décisive et l'opportunité de la Conférence mondiale de l'alimentation qui se tiendra à Rome en novembre 1974 et ils ont exprimé l'espoir qu'il s'en dégagerait une stratégie internationale pratique visant à promouvoir l'accroissement de la production alimentaire, à assurer aux pays en développement un bon approvisionnement en facteurs de production agricole et à mobiliser l'assistance internationale à cette fin. Tous les pays entendent s'y faire représenter par des spécialistes et des techniciens du plus haut niveau.

38. Tout en soulignant qu'il importait d'accroître la production alimentaire africaine, beaucoup de pays estiment souhaitable le développement des cultures commerciales, aussi bien pour approvisionner leurs industries nationales que pour augmenter leurs exportations et, ainsi, leurs rentrées de devises. Nombre de pays ont entrepris de diversifier leurs cultures commerciales pour être moins tributaires d'un très petit nombre de produits d'exportation, dont les prix sont sujets à des fluctuations brutales.

39. L'interaction de plusieurs facteurs économiques, parmi lesquels l'instabilité monétaire, la crise énergétique et l'inflation universelle, ont contrarié les efforts entrepris par de nombreux pays pour assurer plus de prospérité à leurs peuples. Aussi a-t-on jugé essentiels le développement de la coopération entre pays africains et la promotion du commerce intrarégional des produits agricoles. Des efforts devront également être faits pour faciliter les échanges et éliminer les obstacles qu'ils rencontrent.

40. La plupart des pays d'Afrique accordent une très haute priorité à la modernisation agricole dans leurs plans nationaux de développement et consacrent à cet important secteur une part considérable de leur budget. Des programmes de développement rural intégré et

des projets de mise en valeur des zones marginales ont été entrepris dans différentes parties de l'Afrique, afin de promouvoir le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de marché. Dans certains pays, on crée des exploitations coopératives ou collectives, notamment en vue d'une utilisation efficace des machines agricoles. Des centres de mécanisme agricole, des services de location de tracteurs et des ateliers modernes de réparation fonctionnent dans les régions rurales. On a de plus en plus recours à des systèmes de prix garantis rémunérateurs pour donner aux producteurs les incitations nécessaires. Tous les pays ont entrepris d'améliorer leurs infrastructures et d'assurer de plus larges services de soutien - vulgarisation, commercialisation et crédit - dans les régions rurales. L'implantation d'industries de transformation des produits alimentaires et autres est également favorisée afin d'améliorer les revenus agricoles et l'emploi rural. De nombreux pays accordent aussi la priorité à la mise en valeur de leurs pêches maritimes et intérieures par l'amélioration des techniques d'aménagement, la promotion de la pisciculture commerciale et la modernisation des méthodes de conservation, transformation et commercialisation du poisson et des produits dérivés. De nombreux délégués ont également décrit les efforts entrepris pour développer l'élevage et améliorer les ressources forestières.

41. Plusieurs délégués ont souligné la nécessité d'accélérer les programmes de formation à tous les niveaux. Il est également nécessaire de renforcer la recherche afin d'adapter les pratiques agricoles modernes aux situations existant dans les pays d'Afrique. On a également mentionné l'opportunité de créer un centre agro-météorologique régional et d'utiliser davantage les techniques de télédétection.

42. Tous les pays ont remercié la FAO et le PNUD de l'assistance technique fournie pour exécuter des enquêtes de viabilité, pour attirer les investissements étrangers, pour renforcer les programmes de recherche, pour introduire de nouvelles techniques agricoles et pour former du personnel. On a mentionné tout particulièrement le rôle de coordination qu'a joué la FAO dans les secours d'urgence fournis aux pays de la zone sahélienne et autres frappés par la sécheresse. Il est extrêmement réconfortant de constater que, dans ces opérations de secours, une aide alimentaire a également été assurée par divers pays africains en développement. L'aide alimentaire apportée par le PAM d'abord à l'occasion de la crise, puis pour organiser des projets de restauration et de mise en valeur a été elle aussi vivement appréciée. Pour certains délégués, on pourrait élargir la portée de l'aide du PAM en y incluant, outre les vivres, des biens de production agricole tels que semences, engrais, pesticides, animaux d'élevage, machines agricoles, etc.

43. Tous les délégués se sont chaleureusement félicités de l'accession de la nouvelle République indépendante de Guinée-Bissau à la qualité de membre de plein exercice de la FAO, ainsi que de la présence à la Conférence des représentants des divers mouvements de libération reconnus par l'OUA et ils ont exprimé l'espoir que ces mouvements pourront occuper leur place à part entière à la prochaine conférence régionale de la FAO. Dans leurs déclarations, les représentants des mouvements de libération ont remercié les autres pays de l'aide qu'ils en ont reçue et exprimé à la FAO et au PAM leur gratitude pour l'assistance fournie.

44. Plusieurs délégués ont fait état de la résolution I de la septième Conférence régionale de la FAO, qui invitait le Directeur général à accroître le nombre des Africains employés par l'Organisation à tous les niveaux. Leur sentiment a été que cette résolution n'avait pas été complètement appliquée et ils ont instamment demandé au Directeur général de redoubler d'efforts pour accroître l'effectif du personnel africain de la FAO, spécialement aux échelons supérieurs du Siège.

Allocution de clôture du Directeur général

45. Dans son allocution de clôture, le Directeur général a remercié les délégués de l'éminente contribution qu'ils ont apportée aux débats de la Conférence. Il leur a indiqué que les restrictions financières ne lui avaient pas permis de mettre complètement en oeuvre toutes les recommandations de la précédente conférence, mais il les a assurés que, comme par le passé, leurs recommandations seraient pleinement prises en compte lors de l'élaboration du prochain programme de travail et budget.

46. En ce qui concerne le renforcement du bureau régional, le Directeur général a expliqué que, suivant le concept du programme unique, le Directeur général/Répresentant régional de l'Afrique exerçait désormais un pouvoir d'intervention et des responsabilités réelles et concrètes dans l'élaboration des politiques et du programme et dans l'exécution des éléments de programme. Tout le personnel contribue à cette action, où qu'il soit affecté.

47. Le Directeur général est tout à fait sensible au désir des pays africains qui souhaitent être plus largement représentés dans le personnel de la FAO aux différents niveaux. A cet égard, il a appelé l'attention de la Conférence sur les conditions régissant les nominations au titre du programme ordinaire, lesquelles prévoient notamment que le nombre des fonctionnaires est fonction de la contribution versée au budget du programme ordinaire de l'Organisation. Or, sur cette base, la région africaine prise dans son ensemble est, en vérité sur-représentée, bien que de nombreux pays africains ne soient pas représentés du tout. En outre, un certain nombre d'Africains sont employés par la FAO, mais dans des postes qui sont imputés sur le budget d'autres programmes, singulièrement le PNUD. Parmi ces derniers figurent divers CAP/représentants dans le pays. Le Directeur général comprend le sentiment de la Conférence en ce qui concerne les postes supérieurs et, à cet égard, il a fait état des efforts qu'il a effectivement accomplis dans le passé et il a mentionné la nomination récente d'Africains à certains postes supérieurs. Il continuera de faire de son mieux pour répondre aux multiples exigences liées à ce problème complexe et délicat.

48. Le Directeur général sait gré à la Conférence d'avoir soutenu ses propositions concernant la sécurité alimentaire mondiale et le programme international d'approvisionnement en engrais. Il a souligné l'importance de la Conférence mondiale de l'alimentation en tant que tribune politique, car les problèmes de l'alimentation et de l'agriculture, s'ils sont techniques, sont également politiques. Il a reconnu la nécessité de renforcer l'assistance aux divers mouvements de libération reconnus par l'OUA et exposé ce qu'il entendait faire pour établir avec eux des rapports directs.

49. Enfin, le Directeur général s'est félicité que la Conférence veuille maintenir un contact permanent avec la FAO en ce qui concerne la mise en oeuvre de ses recommandations, mais il a exprimé des doutes quant à l'utilité de créer un comité spécial à cette fin, étant donné les responsabilités qui incombent au Conseil de la FAO, au sein duquel l'Afrique est convenablement représentée.

Programme alimentaire mondial

50. La Conférence a examiné le document ARC/74/3, qui rend brièvement compte des activités du Programme alimentaire mondial en Afrique. Le sentiment a été qu'un document plus complet, qui eût apporté des informations sur les activités mondiales du PAM, aurait été plus utile et aurait permis à la Conférence de discerner la part des activités du PAM consacrées à l'Afrique, relativement à celles qui concernent d'autres régions du globe. Des renseignements plus abondants devraient également être fournis sur le détail des activités internes du Programme alimentaire mondial, notamment les coûts administratifs de l'assistance, rapportés à la valeur de l'aide alimentaire fournie.

51. Il a été indiqué à la Conférence que la situation des ressources du Programme s'était améliorée par rapport à la difficile année 1973, mais qu'elle restait loin d'être satisfaisante, eu égard aux demandes et aux projets déjà dans la filière. L'objectif des contributions pour 1975/76 a été fixé à 440 millions de dollars et il est dès maintenant atteint à environ 80 pour cent. La Conférence s'est félicitée d'apprendre que des accords concernant des projets du PAM avaient récemment été conclus avec la République de Guinée-Bissau, l'Angola et le Mozambique, pour une valeur totale de 4,5 millions de dollars.

52. On a souligné que le Programme alimentaire mondial devait concentrer ses activités sur le développement de la production alimentaire, afin d'appuyer les efforts entrepris par les pays africains pour accroître leur autosuffisance. Dans ces efforts, les pays ont grand besoin d'une aide sous forme de biens de production agricole divers: engrais, semences, aliments du bétail, moyens de transport, etc. Notant que les règles actuelles du PAM ne lui permettent pas d'offrir une aide de ce genre, la Conférence préconise que le Programme les réexamine de manière à pouvoir fournir ce type d'assistance. Il a été indiqué à la Conférence qu'une unité "des produits non alimentaires" avait été instituée au siège du PAM et que cette unité se mettait en relation avec les donateurs éventuels en vue de répondre aux besoins des pays requérants.

53. Etant donné que l'aide alimentaire est destinée principalement à promouvoir la production agricole, la Conférence souligne que l'assistance du PAM ne doit pas être de caractère permanent. L'effet déprimant que les livraisons de produits du PAM peuvent exercer sur les prix doit être sérieusement pris en considération et il convient de prévoir les sauvegardes nécessaires pour y parer.

54. En ce qui concerne les opérations d'urgence du PAM, certains délégués ont jugé insuffisant la somme de 10 millions de dollars par an actuellement réservée à cette fin et ont estimé qu'un montant supérieur était nécessaire.

SECTEURS IMPORTANTS POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE REGIONAL

A. ACTIONS REGIONALES EN COURS

Aspects du développement des pêches en Afrique

55. La Conférence a examiné le document ARC/74/4, d'où il ressort que les ressources halieutiques sont, à l'échelle du continent, globalement suffisantes pour répondre à la demande de tous les pays d'Afrique durant les années à venir. Toutefois, leur pleine exploitation suppose de nouveaux progrès dans les méthodes de capture, de traitement de la pêche et de commercialisation des produits.

56. L'attention a été appelée sur la nécessité d'une action concertée pour l'exploitation et l'aménagement des ressources entre les pays utilisant les mêmes stocks en mer, dans les grands lacs ou le long des fleuves. La Conférence a pris note des progrès réalisés par le Programme de l'Océan Indien et par le Comité des pêches continentales pour l'Afrique et il a été recommandé d'accorder une attention accrue aux eaux de l'Afrique de l'Est, et en particulier aux îles coralliennes. Un projet de développement des pêches de l'Atlantique Centre-Est a été mis sur pied. Plusieurs stocks sont à l'heure actuelle exploités à fond, d'où la nécessité de limiter l'effort de pêche dans de nombreux cas, de façon à prévenir l'épuisement de la ressource et à assurer une rentabilité satisfaisante.

57. En raison de la disparité entre la répartition géographique des ressources marines et celle des marchés en Afrique, il est essentiel que les pays harmonisent leurs politiques de mise en valeur des potentiels halieutiques, d'aménagement des pêches et de commercialisation des produits et en particulier qu'ils coopèrent en s'accordant des droits de pêche réciproques tout en sauvegardant les intérêts de toutes les parties en cause.

58. Le manque de personnel compétent et de moyens financiers au niveau national dans tous les domaines de la pêche et de la pisciculture constitue un handicap majeur pour l'accroissement de la participation africaine à l'utilisation et à l'exploitation des ressources. En conséquence, la Conférence demande que soient renforcés les efforts dans le domaine de l'éducation et de la formation à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Cet aspect est d'autant plus essentiel qu'avec les changements en cours dans le droit de la mer, les pays riverains seront sans doute appelés à assumer et à partager des responsabilités accrues en matière d'évaluation et d'aménagement des stocks. En conséquence, la Conférence invite la FAO à renforcer ses efforts en ce qui concerne l'attribution de bourses,

l'organisation de centres de formation et l'assistance technique aux institutions nationales et sous-régionales. Elle exprime en particulier l'espoir que le séminaire sur le traitement du poisson qui devait avoir lieu en Ouganda pourra se tenir à bref délai.

59. La Conférence attire également l'attention sur l'importance des statistiques pour la planification et l'aménagement des pêches. Etant donné l'insuffisance des disponibilités de protéines animales pour l'alimentation humaine, la Conférence préconise qu'à l'avenir, les statistiques des pêches indiquent les besoins de poisson de la région africaine, pour permettre de voir dans quelle mesure les efforts de la région réussissent à combler le déficit protéique. Dans la quasi-totalité des secteurs, les données sont insuffisantes et des efforts particuliers sont donc nécessaires pour améliorer la collecte des statistiques des pêches. La Conférence se félicite de ce que fait déjà la FAO dans ce domaine et elle recommande de nommer des statisticiens des pêches là où le besoin s'en fait sentir et d'organiser des centres de formation.

60. Nombre de pays d'Afrique qui n'ont pas les moyens financiers et techniques nécessaires pour exploiter à plein les ressources de leurs pêches maritimes pourraient souvent avoir intérêt à organiser des armements conjoints entre les pays disposant de ressources, de savoir-faire technique et/ou de marchés. De telles formules pourraient convenir également bien aux pays dépourvus de façade maritime et leur permettraient d'accéder à des ressources marines qui sans cela resteront hors de leur portée. La FAO a été invitée à aider les pays africains à élaborer de tels accords de collaboration en disséminant une documentation technique sur ce sujet et en apportant des avis techniques pour la rédaction ou la révision d'accords de ce genre.

61. Le développement des pêches africaines est lié dans une grande mesure au renforcement et au réaménagement des circuits commerciaux intrarégionaux par lesquels les produits sont acheminés des zones de production aux zones de consommation. La Conférence reconnaît les efforts accomplis par la FAO dans ce domaine et elle souligne la nécessité que les gouvernements intéressés oeuvrent eux-mêmes dans cette direction en concluant des accords bilatéraux, en harmonisant leurs régimes douaniers, etc. Elle recommande que la FAO entreprenne des analyses afin de promouvoir le commerce intrarégional.

62. Les obstacles que rencontre la distribution des produits de la pêche ont été évoqués: insuffisance du réseau routier et manque de moyens de conservation. La Conférence reconnaît qu'il faut remédier à ces déficiences des circuits de distribution et veiller à ce que les coûts de traitement et de distribution ne soient pas prohibitifs pour la grande masse des consommateurs. Elle souligne en outre l'effet bénéfique des programmes de développement intégré (crédit, transport, encadrement technique) pour la promotion de la pêche artisanale.

63. La Conférence affirme qu'il est urgent de passer de la pêche traditionnelle à des méthodes plus efficaces et elle demande à la FAO d'appuyer les efforts des gouvernements dans ce sens. En conséquence, diverses propositions ont été avancées: mise au point d'embarcations bordées, qui permettent de s'affranchir des limitations imposées par les pirogues tout en conservant les avantages, motorisation, facilités de crédit et amélioration de l'infrastructure en général. La Conférence émet le voeu que la FAO intensifie l'aide qu'elle fournit déjà aux gouvernements en matière de préservation, de traitement et de commercialisation du poisson.

64. En ce qui concerne les pêches continentales, plusieurs délégués ont mentionné la concurrence qu'exercent certaines utilisations de l'eau autres que la pêche, par exemple pour l'irrigation et pour l'industrie. D'où la nécessité de procéder à une étude économique attentive des avantages et inconvénients respectifs des divers plans de développement.

65. Les effets immédiats et à long terme de la sécheresse actuelle sur les ressources halieutiques ont également été examinés. La réduction progressive des nappes d'eau affecte très sérieusement la reproduction et la croissance du poisson. La Conférence reconnaît que des mesures spéciales demeureront nécessaires même lorsque le régime des fleuves sera redevenu normal.

66. La Conférence a étudié les possibilités offertes par l'aquiculture et elle souhaite que la FAO publie à bref délai des statistiques sur la contribution de ce secteur à la production actuelle et sur ses perspectives d'avenir. Considérant les bons résultats obtenus au niveau expérimental, il est urgent d'éliminer les obstacles qui s'opposent encore à la généralisation de l'aquiculture commerciale. Pour cela, il faudrait mettre au point des aliments artificiels convenables et bon marché, régulariser les populations dans les élevages et effectuer des analyses de rentabilité. En conséquence, la FAO est invitée à apporter son aide dans ces domaines, particulièrement en ce qui concerne la fourniture d'équipement pour l'installation d'établissements d'élevage.

67. La Conférence a conscience du danger que représente la pollution pour les ressources halieutiques. Bien que jusqu'à présent, les effets de la pollution demeurent assez limités, la Conférence invite instamment les gouvernements à veiller à maintenir la qualité de l'eau et elle prie la FAO de mettre au point des normes et des méthodes de contrôle. La Conférence demande le concours de la FAO pour la création de centres régionaux et de sous-stations de surveillance de la pollution en Afrique. A cet égard, le délégué du Kenya a offert d'accueillir à Mombasa le centre qui desservirait l'Afrique de l'Est.

Les industries agricoles et alimentaires en Afrique

68. La Conférence se félicite de l'analyse de la situation des industries agricoles et alimentaires en Afrique préparée par la FAO (ARC/74/5). Elle reconnaît le rôle important que les industries de transformation et de conservation des produits agricoles peuvent jouer dans l'élargissement des débouchés offerts à la production des exploitants, le développement de l'industrialisation et la création d'emplois.

69. Si certains pays de la région sont parvenus à valoriser leurs exportations de matières premières en se chargeant eux-mêmes des premiers stades de la transformation, beaucoup d'autres par contre continuent d'exporter principalement des matières premières et importent les produits alimentaires transformés dont ils ont besoin. Le nombre substantiel d'entreprises traitant principalement des matières importées est souvent lié aux intérêts commerciaux de sociétés installées dans d'anciens pays métropolitains. Les pays ont été instamment invités à encourager les industries de transformation à utiliser plus largement les matières premières disponibles sur place.

70. La Conférence reconnaît pleinement les difficultés que rencontrent les pays africains désireux de créer leur propres industries de transformation: étroitesse des débouchés; retards dans la production des matières premières, qui empêchent d'assurer aux industries de transformation un approvisionnement régulier sous le rapport de la quantité, de la qualité et des prix; et utilisation d'équipements excessivement perfectionnés ou mal adaptés. Le marché intérieur est souvent restreint et le pouvoir d'achat faible. A cet égard, la Conférence souligne l'importance de la coopération régionale et des ententes commerciales entre pays voisins, ainsi que celle d'une promotion des ventes permettant d'organiser les industries de transformation de manière qu'elles puissent desservir des marchés élargis et deviennent du coup plus viables. Les besoins et les préférences des consommateurs doivent être pris en considération et on a fait ressortir qu'il importe d'effectuer des études de marché approfondies pour obtenir des évaluations réalistes de la demande. La FAO est priée de favoriser, par l'entremise du Groupe consultatif FAO/ECA pour le développement des industries agricoles et alimentaires en Afrique et par d'autres moyens appropriés, l'exécution d'études régionales de marchés pour apprécier l'évolution de la demande des produits agricoles transformés dans différents pays africains; elle est également invitée à promouvoir la coopération intergouvernementale en vue de l'implantation d'industries de transformation des produits agricoles qui desserviraient les marchés à l'échelle sous-régionale, là où cela semblera profitable.

71. La sous-utilisation des capacités de production des usines grève le prix de revient des produits finis, qui, de ce fait, soutiennent moins bien la concurrence avec d'autres sources d'approvisionnement, d'où une diminution possible de la demande intérieure. Il est donc indispensable de calculer soigneusement la capacité des installations pour assurer la pleine utilisation des machines et ainsi contenir les coûts. Si les gouvernements préfèrent installer des usines d'une capacité supérieure au niveau justifié par la demande actuelle afin d'éviter les dépenses plus considérables d'une expansion réalisée dans un deuxième temps, ils doivent se rendre compte que des subventions pourront être nécessaires pour que les usines restent viables.

72. On a également fait état des difficultés et des retards rencontrés dans l'obtention des pièces détachées et de l'équipement et on a estimé qu'en fin de compte, la solution serait que les pays africains puissent fabriquer sur place les éléments qui ont le plus fréquemment besoin d'être remplacés.

73. La régularité de l'approvisionnement des usines de transformation en matières premières est un autre problème. La production de certaines cultures est souvent saisonnière et le transport des matières premières sur de grandes distances ne va pas sans difficultés. Les contrats de culture et les prix garantis ont été jugés utiles, mais on a souligné que les producteurs devraient recevoir des incitations et des bénéfices économiques suffisants. La production directe d'une partie des matières premières par l'entreprise de transformation elle-même peut aider à garantir un approvisionnement continu et convenable, mais la grande masse des agriculteurs n'en bénéficiera pas sauf si des dispositions sont prises pour assurer leur participation, avec possibilité de l'accroître par la suite.

74. L'introduction de nouvelles variétés végétales utilisables par les usines de transformation est souvent nécessaire. En général, il faut étroitement intégrer l'entreprise de transformation et les services de soutien aux producteurs-fournisseurs (vulgarisation, crédit, approvisionnement en semences, engrais et pesticides). Il appartient aux gouvernements de faire en sorte que ces services appuient au maximum les entreprises de transformation créées dans l'intérêt national. Dans certains pays, les services gouvernementaux chargés de la production, de la transformation et de la commercialisation sont rattachés à des ministères et organismes différents. En l'occurrence, une coordination appropriée est indispensable à la planification et l'exécution satisfaisantes des programmes intéressant la transformation des produits agricoles.

75. En ce qui concerne la technologie, il est souvent désirable de tenir compte des traditions et coutumes existantes et d'introduire des techniques faciles à adapter afin d'accroître la production et de développer les activités de façon à répondre à l'accroissement de la demande locale. Pour satisfaire à certains besoins nouveaux en matière de transformation, le mieux est d'utiliser une technologie qui s'est révélée efficace ailleurs et pour laquelle on dispose d'équipements fabriqués en série et susceptibles d'être installés tels quels - par exemple, matériel pour la concentration des jus de fruits, la mouture du blé, la conserve de légumes, la cuisson du pain en fours modernes, la production de sucre, etc. Dans d'autres cas, on élabore actuellement de nouvelles techniques africaines de transformation des matières premières particulières au continent, par exemple fabrication d'huile de coco et de tourteau à haute teneur protéique directement à partir de la noix fraîche, production de sirop de dattes, utilisation des déchets de sisal et, bien sûr, mouture industrielle des millets et sorghos africains mise au point au Niger et au Sénégal, et fabrication de produits tels que pain, pâtes alimentaires, biscuits, aliments pour nourrissons et couscous à partir de la farine.

76. La Conférence reconnaît le rôle des transferts de technologie et d'un plus large échange d'informations. Elle sait gré à la FAO d'avoir préparé de nombreuses monographies techniques et l'invite à poursuivre et à intensifier ses activités visant à diffuser les connaissances et l'expérience acquise dans la transformation des produits alimentaires et agricoles, notamment la publication de notices relatives aux applications de différents types et catégories de matériel de transformation, ainsi qu'aux coûts et bénéfices correspondants.

77. Pour assurer l'application efficace de ces technologies, la Conférence insiste sur la nécessité urgente de former davantage de personnel pour faire fonctionner le matériel et gérer les entreprises de transformation. Elle souligne qu'il importe de renforcer les dispositifs nationaux de recherche afin d'adapter les technologies connues aux besoins locaux et elle demande à la FAO de poursuivre et d'élargir son programme d'assistance concernant la création de moyens nationaux de formation de personnel et l'exécution de recherches dans le domaine de la technologie et de la commercialisation. La FAO a également été invitée à faire une étude approfondie sur l'expansion des industries de transformation agricole dans les pays africains et à en dégager des tendances et des conclusions qui pourraient être utiles aux gouvernements pour la planification du développement à l'avenir.

78. Le manque de moyens financiers est très souvent l'une des grandes difficultés qui confrontent de nombreux pays africains désireux d'implanter des usines de transformation. Une collaboration appropriée avec des firmes internationales facilite souvent l'accès aux ressources financières et, avec elles, au savoir technique, aux compétences en matière de gestion et aux marchés déjà établis. Le rôle joué en la matière par le Programme de coopération FAO/Industrie a été reconnu mais certains pays ont exprimé leur préférence pour une aide financière et technique de provenance multilatérale.

79. En conclusion, la Conférence exhorte les Etats Membres à encourager l'implantation d'entreprises appropriées de transformation des produits agricoles, mais elle les met en garde contre les industries de prestige ou les réalisations ostentatoires, car c'est d'entreprises économiquement viables que l'on a besoin. Elle invite les pays à s'efforcer, autant que faire se peut, de se passer de produits transformés d'importation et, simultanément, de porter plus d'attention à la transformation et à la conservation familiales des produits.

Stratégie à moyen et à long terme pour la mise en valeur des zones marginales

80. La Conférence a étudié le document ARC/74/6, qui traite des stratégies visant à utiliser toutes les ressources disponibles pour le progrès économique et social des zones marginales. On a souligné en particulier qu'il est urgent de stopper ou de prévenir la dégradation des terres productives et leur perte éventuelle, ainsi que de favoriser la participation des populations des zones marginales à la planification du développement et à la mise en oeuvre de programmes d'action dans ces zones. Les principales composantes d'une stratégie du développement ont été examinées compte tenu du contexte économique et social.

81. Il convient de prendre en considération non seulement les terres marginales des zones arides et semi-arides, mais aussi celles qui, en raison de facteurs physiques, géographiques et écologiques, sont défavorisées sous le rapport des potentialités de développement. La marginalisation peut résulter d'une mauvaise utilisation, auquel cas il s'agit en général d'un processus réversible, mais bien souvent, ce processus a atteint de telles proportions qu'il est impossible de restaurer la productivité des terres, du moins dans l'avenir immédiat. Cependant, de nombreuses terres marginales qui ne se prêtent pas à l'agriculture ou à des activités s'y rattachant pourraient être rendues productives et intégrées à l'économie nationale si l'on exploitait d'autres possibilités, comme le tourisme, les activités extractives et l'artisanat.

82. La Conférence souligne que les stratégies de développement des zones marginales doivent reposer sur la connaissance intime de tous les facteurs en jeu. Aussi faut-il s'attacher par priorité aux études systématiques et aux programmes de recherche pluridisciplinaires afin de mettre ces zones en valeur et de prévenir la dégradation des terres et l'érosion des sols. A cet égard, il est demandé à la FAO qu'en coopération avec d'autres organismes compétents, elle apporte aux Etats Membres une assistance de portée régionale et nationale en créant des centres de documentation destinés à faciliter l'échange d'informations pertinentes. Quant aux gouvernements, ils sont instamment invités à prévoir des ressources financières et autres suffisantes pour contribuer au soutien des institutions

de recherche africaines existantes et à assurer une bonne coordination afin d'accélérer l'obtention de résultats et d'éviter les répétitions d'efforts. La Conférence reconnaît que ces activités demandent d'importants moyens humains et financiers et elle pense que l'on pourrait s'assurer des avantages considérables en utilisant des techniques de pointe comme la télédétection, qui permet souvent de réduire le coût des études de base et d'économiser un temps précieux. L'observateur des Etats-Unis d'Amérique a fait savoir que les informations obtenues par son pays seraient mises à la disposition des pays qui demanderaient à les recevoir. L'assistance de la FAO est demandée pour l'organisation d'un projet pilote régional devant servir à démontrer cette nouvelle technique et à former du personnel capable d'analyser et d'interpréter les images transmises par satellite. Le délégué du Soudan a indiqué que son pays était disposé à accueillir le projet pilote.

83. La Conférence recommande de s'occuper particulièrement des eaux de surface et des eaux souterraines, car le manque d'eau est souvent un des principaux problèmes des zones marginales. La détermination du volume et de l'emplacement de cette ressource indispensable, associée à des études sur la vocation des terres, constitue la base de l'utilisation rationnelle de celles-ci. Les mesures de stockage et de conservation de l'eau méritent une attention accrue de la part des gouvernements. Il faut étudier systématiquement les potentiels d'irrigation et les mettre en exploitation le plus rapidement possible. La Conférence souligne que les ressources en terres et en eaux intéressent non seulement les pays individuels, mais l'ensemble de la région. En conséquence, la coopération et la coordination au niveau régional sont extrêmement nécessaires et l'aide de la FAO est demandée à cet égard.

84. La Conférence reconnaît que de vastes étendues de terre sont marginales faute des infrastructures essentielles et des moyens de communication nécessaires. C'est là souvent une situation remontant à l'époque coloniale, que les gouvernements devraient s'efforcer de corriger. Un autre facteur est l'existence de régimes fonciers de droit coutumier qui, s'ils étaient adaptés à la situation d'équilibre biologique existant naguère, ne favoriseraient pas, dans les conditions actuelles, une utilisation des terres rationnelle et meilleure. De même, les structures sociales existant dans ces zones se répercutent négativement sur le développement, en particulier, par exemple, le concept de la propriété du bétail fondée sur la structure et la hiérarchie sociales. En conséquence, les gouvernements sont instamment invités à encourager la modification de ces caractéristiques et de ces structures sociales, de manière que la majorité des populations des zones marginales dispose d'un meilleur accès aux ressources. La nécessité et l'importance des décisions politiques à prendre ont été reconnues et les gouvernements ont été exhortés à les faire suivre de programmes d'action concrets, tant au niveau national que dans le cadre de la coopération et de la coordination régionales, afin de développer l'initiative et la solidarité.

85. Le rôle des secours d'urgence reçus de l'extérieur, qui ont permis de sauver un grand nombre d'habitants du Sahel et d'autres zones frappées par la sécheresse, a été reconnu et apprécié. Toutefois, la Conférence réaffirme que l'aide alimentaire ne saurait se substituer au développement. On a cité à l'appui de cette thèse certaines régions qui présentent des caractères écologiques comparables dans des pays développés, mais qui ont cessé d'être marginales. Les gouvernements sont donc invités à tirer le parti maximal des ressources locales, sur le plan tant des finances que de la technique. La FAO pourrait aider à former des techniciens en matière d'utilisation des dites ressources, afin d'améliorer les pratiques actuelles de culture et d'élevage et d'adapter les technologies nouvelles.

86. La Conférence reconnaît que le développement des zones marginales nécessite des investissements relativement importants et elle note que dans bien des cas, ces investissements offrent peu d'attrait en raison de la faible rentabilité escomptée. Elle invite instamment les gouvernements à élaborer de nouveaux critères, selon lesquels les bénéfices sociaux apporteraient la justification nécessaire pour la mise en valeur de ces zones, en particulier du fait que le transfert massif des populations vers d'autres zones est économiquement et socialement inadmissible. Il faudrait également que ces critères soient

acceptés par les sources d'aide extérieure et par les investisseurs internationaux et la Conférence demande à la FAO d'aider à convaincre les organismes d'investissement de financer le développement des zones marginales.

87. Reconnaissant que la mise en valeur des zones marginales pose des problèmes complexes dans lesquels interviennent divers facteurs, la Conférence souligne qu'il importe de l'aborder en intégrant toutes les diverses activités pluridisciplinaires en un programme unique. Etant donné en outre le caractère régional de ces problèmes, elle demande l'assistance de la FAO pour l'organisation d'une conférence africaine sur le développement des zones marginales.

Rôle et potentialités de la mécanisation pour la production et la productivité agricole en Afrique

88. La Conférence a examiné le document ARC/74/7, qui examine la situation de la mécanisation agricole dans la région africaine et les contraintes qu'elle y rencontre. Le document indique également diverses conceptions de la mécanisation, notamment amélioration de l'outillage à main, des matériels à traction animale et utilisation de tracteurs à deux et quatre roues.

89. Le contexte agricole varie selon les pays et la Conférence reconnaît que chaque pays doit formuler sa propre politique de mécanisation d'après les circonstances propres à son agriculture. La mécanisation ne saurait être considérée indépendamment des autres problèmes économiques, techniques et sociaux liés au développement agricole.

90. L'emploi plus généralisé d'outils à main améliorés, par exemple semoirs et désherbeuses à roues, pulvérisateurs, etc. peut relever sensiblement la productivité de la main-d'œuvre dans certains pays. Cet outillage est bien adapté à des types d'agriculture caractérisés par un grand nombre de petites exploitations. L'amélioration des outils à main a souvent été négligée et la FAO est invitée à fournir son aide dans ce domaine, afin de rassembler toutes les informations disponibles.

91. Dans certains pays, l'utilisation plus large d'animaux de trait et de matériels à traction animale offre une possibilité de développement relativement peu coûteuse. Il a toutefois été reconnu que ce type de mécanisation comportait des limites. Il est le plus facile à faire adopter dans les régions où il existe une longue tradition d'élevage et où l'on trouve suffisamment d'animaux et de fourrages.

92. Le tracteur permet, bien entendu, de cultiver une plus grande superficie en moins de temps. Les motoculteurs, qui demandent un investissement relativement faible, rencontrent la faveur des petits exploitants dans certaines autres régions du monde.

93. Les tracteurs à quatre roues sont intéressants si les superficies à cultiver sont assez grandes pour justifier le coût. On les utilise efficacement dans certaines parties de l'Afrique depuis de nombreuses années. Pour répondre aux besoins des petits exploitants, des services gouvernementaux de location de machines pourraient être créés. Aussi bien ces centres que les entreprises de location privée ont encore du mal à atteindre leur seuil de rentabilité, car le passage d'une pièce de terre à une autre entraîne une perte de temps considérable. L'utilisation de tracteurs et autres équipements mécaniques analogues se heurte également aux difficultés d'entretien et d'obtention des pièces détachées. L'accent a été mis sur la création de services locaux de réparation bien pourvus de pièces de rechange sur toute l'étendue des zones agricoles, de sorte que les exploitants n'aient pas à faire de longs déplacements et à perdre du temps pour se les procurer.

94. La mise au point de tracteurs peu coûteux et de dimension appropriée, que les familles agricoles africaines puissent acheter et utiliser sans difficulté excessive, est un réel besoin. Des machines de ce type sont déjà fabriquées dans certains pays d'Afrique. Il convient de tirer pleinement parti de cette expérience et l'aide de la FAO afin d'accélérer la production de modèles convenables a été favorablement accueillie. Il est urgent de

disposer de données objectives sur les performances et les caractéristiques des différents types de machines et la FAO pourrait utilement aider à rassembler et à diffuser cette information.

95. La Conférence souligne la nécessité d'organiser soigneusement les programmes de mécanisation et de créer les services de soutien nécessaires. La FAO est priée d'aider les gouvernements à effectuer des études afin de déterminer les conditions d'une mécanisation efficace. Ces études devraient aboutir à la formulation de politiques ou principes de mécanisation qui tiennent dûment compte des contraintes pertinentes. A cet égard, la Conférence exprime le vœu que la FAO prépare à bref délai un document technique détaillé énumérant les diverses formes que la mécanisation pourrait prendre en Afrique. On y indiquerait les diverses options, avec mention des avantages et des limites de chacune, dans tel ou tel ensemble de conditions et de contraintes connexes.

96. Dans de nombreuses parties de l'Afrique, les formes de régime foncier contrarient l'utilisation efficace des machines. Il faudrait rechercher les moyens de regrouper les exploitations en vue de la culture mécanisée. Certains pays indiquent la voie, sous forme d'organisations coopératives.

97. Les centres de machinisme agricole pourraient utilement servir à essayer les machines afin de voir si elles sont adaptées, à former du personnel chargé d'employer, d'entretenir et de réparer les machines agricoles et à déterminer, de concert avec les services d'agronomie et d'économie agricole, les conditions dans lesquelles l'utilisation de certains types de matériel est avantageuse. Certains gouvernements ont déjà ouvert des centres de ce genre. D'autres souhaiteraient que la FAO les aide à créer de telles installations d'essai et de formation. Il importe de tenir compte de l'effet de la mécanisation sur la structure du sol. Dans certaines circonstances, la pratique indiscriminée de la culture mécanisée peut amener une détérioration rapide. Comme dispositif de liaison entre les divers centres nationaux de machinisme qui sont en voie de création, la Conférence se félicite de la proposition de constituer une organisation de recherche sur le machinisme agricole (OMRA) et souligne les avantages qu'offrirait l'installation de sous-stations dans des zones écologiques différentes. Elle regrette qu'il n'ait pas été possible jusqu'à présent d'obtenir un appui financier. Elle exhorte les gouvernements et la FAO à poursuivre leurs efforts pour trouver un soutien financier approprié.

98. La Conférence reconnaît que la mécanisation de l'agriculture exerce des répercussions importantes sur l'emploi. Il faut dans tous les cas tenir compte des effets sociaux liés à l'utilisation de machines. Dans bien des situations africaines, toutefois, la mécanisation est probablement de nature à améliorer l'emploi agricole grâce au relèvement de la production et des revenus des exploitants, du fait qu'elle facilite le défrichement, la culture des terres lourdes et la préparation des semences en temps utile. Elle peut également alléger la peine des agriculteurs, qui est l'une des raisons poussant les populations à abandonner la terre pour d'autres occupations et à émigrer vers les villes. La Conférence se félicite de l'initiative qu'a prise la FAO en décidant d'organiser à Rome, en février 1975, une réunion d'experts sur les aspects de la mécanisation agricole intéressant l'emploi, réunion à laquelle seront présents des participants africains. Il s'agira d'étudier l'impact de la mécanisation agricole sur la production et sur l'emploi. Les conclusions et recommandations de la réunion offriront un intérêt considérable.

B. ORIENTATION FUTURE DE L'ACTION REGIONALE TOUCHANT LES PRINCIPAUX PROBLEMES

Programme de sécurité alimentaire pour la Région

99. La Conférence était saisie du document ARC/74/8, qui retrace l'historique du problème de la sécurité alimentaire mondiale et expose les mesures prises par le Directeur général pour donner suite à la décision adoptée par la Conférence de la FAO à sa dix-septième session, en novembre 1973, à l'effet que soit entreprise une action internationale

comportant l'adoption de politiques nationales de stockage, des consultations sur le niveau des stocks, la mise en place d'un système d'information alimentaire et l'adhésion à un engagement international concernant la sécurité alimentaire mondiale. La Conférence reconnaît que l'engagement international pourrait être révisé si la Conférence mondiale de l'alimentation, qui se tiendra à Rome en novembre 1974, aboutissait à des engagements internationaux spécifiques touchant le problème de la sécurité alimentaire. Elle note que le programme de sécurité alimentaire mondiale est limité essentiellement au blé, au riz et au maïs.

100. Certains délégués ont exprimé le regret que la Conférence alimentaire mondiale n'ait pas été inscrite à l'ordre du jour de la Conférence régionale et ils ont estimé qu'en l'absence de la documentation voulue, il n'était pas possible de discuter une prise de position africaine sur les questions qui seront examinées par la Conférence mondiale de l'alimentation. Il a été indiqué aux délégués que cette conférence était convoquée par les Nations Unies et non pas par la FAO. Etant donné toutefois qu'il existe un programme conjoint ONU/FAO pour le développement agricole en Afrique, la Conférence régionale offre aux gouvernements africains une tribune idéale pour discuter tous les aspects du problème alimentaire mondial qui intéressent la région.

101. La Conférence souligne que le relèvement de la production alimentaire est une pièce maîtresse de tout système de sécurité alimentaire. Elle signale que le principal problème réside en ce que les pays d'Afrique ne parviennent pas à produire plus d'aliments et elle recommande en conséquence que tous les pays accordent la plus haute priorité à l'accroissement de la production alimentaire. Il vaudrait mieux constituer des réserves alimentaires à l'aide de l'excédent de production qu'au moyen d'importations. A cet égard, la FAO peut jouer un rôle important en aidant les pays dans leurs efforts d'accroissement de leur production alimentaire.

102. Un moyen décisif de promouvoir la productivité et d'accroître la production des différentes denrées alimentaires consiste à mieux approvisionner les agriculteurs en facteurs de production modernes, tels que semences améliorées, machines, engrais et pesticides, tout en améliorant les services de vulgarisation, de commercialisation et de crédit. La cherté actuelle du pétrole et des produits dérivés a fait monter le coût de fabrication des facteurs de production et rend parfois anti-économique l'utilisation des engrais. L'assistance de la FAO et celle de la communauté mondiale dans son ensemble sont donc nécessaires pour permettre aux pays africains de se procurer les facteurs de production indispensables au relèvement de leur production vivrière. Il est particulièrement important d'améliorer les systèmes de commercialisation afin d'inciter les agriculteurs à produire davantage et cette action pourrait être associée à un plan de régularisation des prix.

103. Parallèlement au programme de relèvement de la production alimentaire, il faudra prendre des mesures pour améliorer les moyens d'entreposage et de conservation. Les techniques de préservation des céréales vivrières en climat tropical humide demandent encore à être améliorées et la FAO a été invitée à poursuivre ses études à cet égard. A cette question se rattache celle du développement des industries de traitement des produits alimentaires, spécialement dans le cas des produits qui supportent mieux l'entreposage à l'état transformé.

104. La Conférence reconnaît pleinement qu'il importe de maintenir des stocks alimentaires suffisants pour faire face à des urgences éventuelles et pour aider à régulariser les prix. En conséquence, elle invite instamment les Etats Membres à s'attacher comme il se doit à la constitution de tels stocks à titre de mesure d'auto-assistance, malgré les actuelles difficultés de production. Elle soutient l'action entreprise par la FAO sur le plan de la sécurité alimentaire mondiale et des réserves alimentaires. Considérant toutefois que le blé, le riz et le maïs ne sont pas les seuls aliments de base en Afrique, elle recommande qu'en plus de ces céréales, pour lesquelles des mesures internationales ont été proposées, le programme de réserves alimentaires dans la région comprenne les sorghos et millets, les légumineuses alimentaires, le manioc, le poisson, la viande et le lait, ainsi que d'autres produits.

105. La Conférence se félicite que la BIRD et la BAD aient accepté de fournir leur assistance en vue de l'installation d'entrepôts modernes pour les produits alimentaires et elle recommande que l'aide internationale s'étende aux programmes de fourniture d'inputs et de mise en place de moyens de fabrication (notamment engrais, machines agricoles et pesticides), de renforcement des institutions de commercialisation agricole et d'amélioration des transports. Elle recommande également que cette aide soit apportée sous une forme propre à encourager un effort d'auto-assistance de la part des pays bénéficiaires.

106. La Conférence souligne qu'il importe de réduire les pertes au minimum afin d'accroître les quantités de denrées alimentaires disponibles pour la consommation et le stockage. Elle préconise également des actions visant à améliorer le système d'information sur la production agricole. La FAO est invitée à aider les pays à améliorer leurs services de statistiques agricoles. Pour organiser efficacement la distribution des produits alimentaires, il est particulièrement nécessaire que les estimations de la production soient établies en temps opportun. Sous ce rapport, on pourrait utiliser avec profit les données météorologiques et renseignements du même ordre.

107. De nombreux délégués ont décrit les actions entreprises dans leur pays pour accroître la production alimentaire. On insiste partout sur un accroissement de la production vivrière et de la production destinée aux industries locales, sans négliger les cultures d'exportation traditionnelles. Parmi ces actions figurent l'opération "Nourrissez-vous vous-même" au Ghana, les programmes de développement coopératif et pré-coopératif de la Guinée et du Congo, le système des "comités de production villageois" de la Zambie, le "Programme de production alimentaire accélérée" du Nigeria, la "Stratégie de la double production" de l'Ouganda et le programme spécial de production alimentaire du Zaïre. La méthode généralement adoptée consiste à mobiliser les agriculteurs, à leur fournir les moyens d'accroître leur production et à constituer des stocks.

108. La Conférence se félicite de la proposition visant à organiser un Plan africain de développement alimentaire, qui a été formulée à la onzième session du Comité exécutif de la CEA. Il est prévu que ce plan indiquera les politiques générales que devraient adopter les gouvernements pour accroître la production alimentaire et constituer des réserves à l'échelon national et sous-régional. Les politiques en question pourraient viser essentiellement à agir sur les petits agriculteurs afin d'améliorer leurs techniques de production et d'en faire des producteurs commerciaux, ainsi qu'à formuler des politiques de prix qui seraient en rapport avec les réserves alimentaires et permettraient d'assurer un équilibre convenable entre l'offre, la demande et les stocks. Ce travail serait lié à l'étude sur le développement agricole par l'expansion commerciale et la coopération plurinationale.

109. En conclusion, la Conférence exprime l'espoir que les pays africains seront en mesure de formuler des programmes propres à assurer l'utilisation efficace des ressources que la FAO et la Conférence mondiale de l'alimentation mettraient à leur disposition pour l'accroissement de la production vivrière et la constitution de réserves alimentaires.

Situation du développement rural en Afrique

110. La Conférence a examiné le document ARC/74/9, qui expose et analyse la situation des zones rurales en Afrique et les efforts entrepris pour les développer. Elle a examiné les choix que peuvent faire les gouvernements pour définir et appliquer les stratégies pertinentes, ainsi que les mesures et les moyens qui permettraient d'intégrer la plus grande partie de la population rurale à l'économie générale. Le document insiste en particulier sur l'importance de la participation populaire et sur l'utilisation des ressources locales.

111. On a estimé qu'il s'agissait là d'une question multiforme et complexe. Cela est dû au nombre relativement élevé des facteurs qui influent sur le développement des zones rurales. D'un autre côté, l'opinion a été exprimée qu'il existe certains objectifs et concepts fondamentaux autour desquels on peut organiser une approche systématique au problème. Il a été reconnu que le meilleur moyen d'atteindre les objectifs serait un plan d'ensemble intégrant la population rurale à un programme dans lequel le développement serait envisagé suivant une optique pluridisciplinaire.

112. La Conférence souligne que les structures commerciales établies dans le passé, le besoin croissant de devises et la pénurie relative de moyens d'investissement ont abouti à créer un système socio-économique caractérisé par sa dualité. Elle reconnaît que le secteur de subsistance, qui contient la majorité de la population rurale et fournit le principal de la nourriture, a été en grande partie négligé jusqu'ici. Cette situation a été jugée défavorable au développement d'ensemble et elle appelle une réorientation des stratégies et des priorités en matière de développement en Afrique. La nécessité de cette réorientation a été accentuée par l'évolution récente de la conjoncture mondiale, par suite des pénuries de carburant et de certains articles industriels nécessaires à la production agricole, comme les engrais et les machines. S'il est vrai qu'en raison de la situation héritée du passé, les gouvernements doivent soutenir leur effort actuel de production de cultures de rapport destinées à l'exportation, ils doivent aussi s'efforcer résolument d'intégrer les agriculteurs de subsistance dans l'économie nationale.

113. On a signalé que pour atteindre cet objectif, il fallait assurer un accès plus équitable aux ressources, réinvestir les bénéfices socio-économiques de la production dans les services et les systèmes de garanties, associer les ruraux au processus de prise de décision aux différents niveaux et veiller à l'aménagement rationnel des ressources naturelles.

114. La Conférence souligne que l'existence d'une volonté politique est un préalable au développement des zones rurales, mais que les décisions politiques doivent être suivies de programmes concrets et soutenus, orientés vers l'action. La Conférence a examiné les diverses stratégies concevables pour l'utilisation des maigres ressources dont disposent les pays africains: soit concentrer les moyens sur des secteurs choisis, soit les utiliser dans des programmes extensifs de développement d'ensemble. On a indiqué que, dans une grande mesure, les objectifs généraux du développement rural étaient identiques dans la plupart des pays. Ceci admis, les deux conceptions ne s'excluent pas mutuellement.

115. Les gouvernements ont toutefois été instamment invités à affecter le maximum de ressources au développement des zones rurales, afin non seulement d'augmenter la production agricole, mais aussi de promouvoir d'autres secteurs comme l'industrie, le commerce et l'artisanat, de manière à accroître les possibilités d'emploi. Il faut fournir l'infrastructure nécessaire, ainsi que des moyens de production et des services techniques, par exemple en matière de vulgarisation, de crédit et de commercialisation. On a souligné la nécessité d'intensifier l'assistance en vue de la formation des agriculteurs, y compris les femmes et les jeunes. La FAO est invitée à aider les gouvernements dans ces domaines. Une attention particulière a été accordée à différents aspects du problème des migrations et l'aide de la FAO a été demandée pour l'exécution d'études qui permettraient de mieux comprendre les causes et les conséquences du phénomène.

116. Afin de favoriser la participation des populations rurales aux efforts de développement, il a été instamment demandé aux gouvernements d'encourager la création d'organisations, groupements et coopératives et d'aider ces associations en mettant à leur disposition des services et des moyens de formation. La FAO est également invitée à appuyer ces activités. La Conférence reconnaît que, dans un certain nombre de cas, il faudra modifier les structures agraires et institutionnelles existantes pour promouvoir le développement d'ensemble. Cela est particulièrement vrai lorsque le régime foncier empêche les agriculteurs d'accéder aux ressources et réduit par conséquent l'incitation à accroître la productivité.

117. La Conférence souligne la nécessité d'étudier de manière plus approfondie la promotion du développement rural intégré, en faisant appel à tous les services disponibles, y compris les instituts existant sur place. La FAO a été instamment priée de fournir une assistance à cet égard en patronnant la préparation des monographies orientées vers l'action et susceptibles d'aider les gouvernements à définir des programmes et des stratégies de développement. Il a été reconnu que les ressources étaient insuffisantes pour que de telles recherches puissent être entreprises sur une grande échelle. Au stade actuel, la préférence doit être donnée aux zones arides et semi-arides.

118. On a également mentionné les diverses activités de recherche et de formation entreprises dans la région grâce à l'aide extérieure et on a estimé qu'elles pouvaient être utiles. La Conférence souligne toutefois que, en raison du caractère spécifique des problèmes du développement rural, il est essentiel d'utiliser l'importante somme de compétences disponibles dans la région elle-même, spécialement dans les universités et écoles supérieures d'agriculture africaines.

119. La Conférence prend note de la proposition de la FAO tendant à créer un centre régional de recherche et de formation sur le développement rural. Il a toutefois été bien précisé que ce centre devra fonctionner principalement comme lieu d'échange d'idées et d'informations, à l'appui des activités des instituts de recherche nationaux. On atteindra cet objectif en organisant des consultations, des séminaires et des cours de perfectionnement et en assurant des services de documentation.

Les institutions de crédit et leur incidence sur le développement agricole en Afrique

120. La Conférence a examiné le document ARC/74/10. Etabli d'après les renseignements présentés au Séminaire sur le crédit agricole en Afrique au sud du Sahara, qui s'est tenu à Accra en décembre 1973, il passe brièvement en revue les dispositifs de crédit agricole existant actuellement dans la plupart des pays d'Afrique. On y trouve une analyse du rôle stratégique joué par les institutions de crédit dans l'accélération du développement agricole, ainsi que des facteurs qui limitent leur efficacité, analyse qui mérite d'être attentivement examinée par les gouvernements africains.

121. Il existe de nombreux exemples de gains de production obtenus grâce à du crédit aisément accessible, dès lors que les cultivateurs ont appris à l'utiliser et ont trouvé un marché stable pour leurs produits. Aussi a-t-on estimé essentiel que le crédit soit disponible sans difficulté et en temps opportun.

122. Depuis quelques années, des institutions spécialisées dans le financement du secteur agricole fonctionnent dans un certain nombre de pays africains. D'autres pays sont en train d'en créer. On a reconnu que pour desservir les exploitants, et notamment les petits cultivateurs sur toute l'étendue du pays, il fallait un réseau de succursales accessibles de chaque village. Grâce à celles-ci, on pourrait aussi élargir le crédit aux petits cultivateurs en leur consentant des prêts par le canal des coopératives locales. Mais, pour être efficace, un tel dispositif de crédit doit être intégré avec les services de vulgarisation, de fourniture d'inputs et de commercialisation. Dans le passé, la méconnaissance de ce facteur a occasionné d'importants gaspillages de fonds. Si l'on n'est pas sûr de disposer de ce type de soutien, mieux vaudrait peut-être commencer par des programmes prévoyant l'octroi de prêts dans le cadre d'un ensemble intégré de tels services, dans des zones déterminées. Quoi qu'il en soit, il faut un personnel qualifié relativement nombreux, directement employé par les banques agricoles ou associé aux coopératives et aux services consultatifs gouvernementaux de terrain. L'aide de la FAO pour la formation de ce personnel a été demandée.

123. L'absence de titre de propriété ne doit pas empêcher les agriculteurs d'avoir accès au crédit institutionnel. Il est indispensable que le crédit soit orienté vers la production et que le principal critère retenu pour l'octroi d'un prêt aux exploitants soit leur capacité de le rembourser en relevant leur production végétale et animale. On a fait ressortir que les exploitants devraient pouvoir obtenir le crédit dont ils ont besoin pour subsister et s'acquitter de leurs obligations sociales en s'adressant à la source qui leur fournit du crédit à la production. Pour garantir la bonne utilisation du crédit, il est indispensable que la banque ou les fonctionnaires de terrain qui collaborent avec elle aient de fréquents contacts avec les agriculteurs. Les procédures d'évaluation des capacités de gestionnaire des aspirants au crédit sont utiles pour attribuer le crédit à ceux qui peuvent en tirer le meilleur parti. L'assurance-récolte et l'assurance-bétail contre les orages, les inondations, la sécheresse et la maladie permettent de réduire notablement les

risques liés au crédit agricole. La Conférence souscrit à la proposition de la FAO visant l'organisation d'une consultation d'experts afin de déterminer la possibilité d'instituer des systèmes d'assurances pour réduire les risques que comporte l'octroi du crédit, dans diverses conditions d'exploitation.

124. La Conférence a longuement discuté la question du taux d'intérêt le plus approprié, sans cependant parvenir à un accord sur ce point. Il a toutefois été reconnu que dans le cas du crédit à court terme, il était plus important pour le petit cultivateur de pouvoir obtenir promptement un prêt, sans formalités compliquées et à des conditions de remboursement commodes, que de bénéficier d'un taux d'intérêt très bas. En général, les coûts des autres facteurs de production - main-d'oeuvre, engrais, etc. - sont plus importants.

125. Le réescompte par les banques centrales pourrait aider à accroître les prêts des banques agricoles, mais celles-ci sont souvent coupées des autres sources potentielles de financement. L'accès aux fonds des banques commerciales rencontre des obstacles. La mobilisation de capital par l'épargne volontaire est également ralentie. Il a été démontré dans divers pays que des institutions et des politiques d'épargne appropriées pouvaient attirer des fonds considérables d'origine intérieure. Pour mieux garantir que ces fonds seront bien affectés au crédit agricole et contenir les frais généraux, il est souhaitable que ces fonctions restent étroitement associées.

126. Un système national de crédit institutionnel convenablement géré est indispensable pour fournir du capital aux agriculteurs, mais il peut aussi être déterminant pour la mobilisation de fonds d'origine extérieure.

127. La Conférence exprime son intérêt pour le rapport du Séminaire régional sur le crédit, tenu en 1973, et pour les suites qui lui ont été données. Elle accueille favorablement les propositions visant à organiser des missions et des cycles d'étude au niveau national en vue de l'élaboration de programmes de formation et autres programmes d'assistance. Elle manifeste également son soutien à la Conférence mondiale sur le crédit, qui doit se tenir à Rome en juin 1975. Elle exprime l'espoir que tous les gouvernements africains y enverront des dirigeants et des responsables de leurs systèmes de crédit agricole. Il y aurait grand intérêt à ce que ces responsables des institutions et des politiques de crédit agricole rencontrent les représentants des banques et institutions de financement nationales et internationales, de façon à pouvoir échanger leurs vues et leur expérience et examiner les propositions pour l'octroi d'un financement extérieur complémentaire et de l'assistance connexe. Parmi les questions précises qui mériteraient un examen plus approfondi lors de cette conférence mondiale figurent la création d'organisations de crédit satisfaisantes et leur intégration avec les services de soutien indispensables; les politiques en matière de taux d'intérêt; l'ampleur du crédit à accorder aux agriculteurs pour leurs obligations sociales et le rôle relatif de l'élément en espèces et de l'élément en nature dans les prêts aux petits exploitants.

128. La Conférence accueille également avec faveur la suggestion de créer, dans le cadre de l'actuelle Confédération internationale du crédit agricole, une association africaine régionale de crédit agricole, qui bénéficierait du soutien technique de la FAO. Cette association pourrait organiser des réunions périodiques et constituer un dispositif permanent de contacts et d'échange de renseignements et d'expérience. Certaines demandes expresses de participation se sont déjà exprimées.

Etudes complémentaires - Développement de l'agriculture par l'expansion du commerce et de la coopération intrarégionale *

129. La Conférence était saisie du document ARC/74/11, qui résume les principaux aspects des diverses études consacrées à la question depuis deux ans. Ces études sont les suivantes: étude pilote sur le développement agricole par l'expansion de la coopération

* Cf la question "Commerce intrarégional et coopération économique dans le domaine de l'agriculture", discutée à la précédente Conférence régionale de la FAO.

et du commerce intrarégionaux (couvrant le Dahomey, le Niger et le Nigeria); étude de la production et de la commercialisation des céréales au Tchad, en République centrafricaine et au Cameroun du Nord et étude sur le développement de l'élevage en Afrique méridionale et centrale. Il est également proposé de consacrer des études au développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, ainsi qu'aux réserves alimentaires pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest. L'étude pilote examine des questions présentant une importance particulière pour la politique de développement agricole et agro-industriel, ainsi que la base de la coopération.

130. La Conférence réaffirme que la coopération entre les pays africains est essentielle pour la promotion de leur développement et de leur indépendance économiques. Elle considère que la maîtrise de l'économie et la volonté politique de coopérer sont des conditions sine qua non de la réalisation de cet objectif. Les politiques devraient également viser à promouvoir la consommation des produits d'origine africaine, dont l'admission sur les marchés de certains pays d'Afrique rencontre parfois des obstacles, alors que les produits importés des pays développés ne sont pas nécessairement meilleurs. L'OUA offre une tribune propre à faciliter des décisions politiques qui incombent dans une grande mesure aux gouvernements.

131. Le document signale certaines les avantages des petites exploitations et des processus industriels à haut coefficient de main-d'oeuvre sur les grands systèmes comportant un fort coefficient de capital, mais on a toutefois noté que ces derniers offraient eux aussi des avantages importants et que, dans certains cas, il était impossible de s'en dispenser. Il a cependant été reconnu que la production sur une petite échelle et avec emploi intensif de main-d'oeuvre aiderait à s'assurer la maîtrise de l'économie et contribuerait en même temps à garantir que tous les membres d'un groupement économique bénéficient d'occasions égales de développer leurs économies et de participer aux fruits de la coopération.

132. La Conférence estime que les études sur la coopération économique et le commerce doivent nécessairement comporter l'étude des politiques de production agricole, car il ne saurait y avoir de commerce sans un accroissement de la production. On a estimé généralement valable la proposition tendant à fonder la coopération sur le libre mouvement des produits et, en ce qui concerne la production agricole, sur une politique commune de prix et de commercialisation, enfin, pour ce qui est des agro-industries, sur une politique commune de développement industriel reposant sur la promotion de petites entreprises à haut coefficient de main-d'oeuvre. Cela contribuerait à accroître la production sur la base des avantages relatifs, tout en laissant la possibilité d'apporter aux techniques et aux structures de production des modifications qui seraient impossibles selon la théorie classique des avantages relatifs.

133. En élargissant l'étude, il y aura lieu d'utiliser les informations déjà disponibles dans certains groupements économiques. L'étude devrait également être étendue à d'autres problèmes qui tendent à contrarier la coopération et le commerce, par exemple l'insuffisance et l'inadaptation des systèmes de transport et la question des moyens de paiement. Il a toutefois été noté que des mesures sont en cours d'adoption à cet égard. Ainsi, la Commission économique pour l'Afrique encourage déjà la construction de routes transafricaine et transsaharienne et l'amélioration des réseaux de transport dans chaque sous-région. Quant à la question monétaire, elle fait l'objet de discussions de la part de l'Association des Banques centrales africaines et des décisions positives à ce sujet pourraient intervenir à bref délai.

134. Il a été noté qu'il ne fallait pas entreprendre de promouvoir le commerce intra-africain dans l'intention de le substituer aux échanges avec les pays développés; au contraire, ce commerce devrait être élargi dans le cadre des échanges internationaux. Il fournirait des débouchés supplémentaires aux produits agricoles, particulièrement aux produits alimentaires qui ne sont normalement pas exportés vers les pays développés. En conséquence, l'accent a été mis sur le développement de la production vivrière.

135. On a préconisé que l'étude indique les productions qui devraient être réalisées dans chacun des pays intéressés et constituer la base des échanges entre eux. Il a toutefois été reconnu que ceci pourrait empêcher de modifier les structures de la production et du commerce pour suivre l'évolution des techniques de production et des conditions climatiques. La proposition de combiner l'étude générale du secteur agricole avec l'étude sur les produits qu'il est envisagé de faire financer par le PNUD a donc été bien accueillie.

136. On a noté que le manque de ressources empêchait l'exécution d'une étude plus vaste. La Conférence a chaleureusement accueilli l'annonce faite par le représentant du PNUD, à savoir que le projet pour l'Afrique de l'Ouest qui a été soumis au PNUD sera probablement inclus dans le programme régional de 1975-76. Le représentant du PNUD a indiqué que, sur les quatorze pays qu'intéresse ce projet, deux seulement ont communiqué leur approbation officielle. La Conférence demande instamment aux pays restants de faire de même dans les moindres délais.

137. La Conférence réaffirme son appui à l'exécution de l'étude en profondeur et elle recommande de l'étendre à d'autres pays, en y incluant les îles de l'océan Indien.

PROGRAMME DE LA FAO DANS LA REGION

Examen et évaluation des résultats de la DD2 dans la région Afrique

138. S'appuyant sur le document ARC/74/12, la Conférence a examiné les progrès réalisés par le secteur agricole en Afrique durant les premières années de la deuxième Décennie pour le développement. Les renseignements statistiques ou autres sur lesquels repose le document sont nécessairement incomplets et parfois approximatifs, mais ils indiquent néanmoins les tendances générales entre le début des années soixante et celui des années soixante-dix.

139. Au cours de la décennie 1960-1969, la production agricole africaine a progressé en moyenne de 2,7 pour cent par an, le taux étant passé de 2,4 pour cent durant les premières années à 3 pour cent dans la dernière partie de la décennie. Dans cinq des pays considérés, toutefois, la production a en réalité diminué entre 1961 et 1971, et dans quinze autres, elle n'a pas réussi à suivre l'augmentation démographique. La production alimentaire a progressé moins vite que la production agricole, et cependant vingt-deux pays n'ont pu atteindre 2,3 pour cent, taux moyen de croissance de la production alimentaire. Pour l'Afrique en développement prise dans son ensemble, la production alimentaire par habitant de 1973 a été inférieure de 5 pour cent à celle du début des années soixante, ce qui est un grave motif d'inquiétude, même si l'on considère que 1973 a été une année exceptionnellement mauvaise dans de nombreuses parties du continent.

140. La situation est encore pire dans le cas des céréales, aliment de base de nombreuses parties de l'Afrique et principale source tant de calories que de protéines. Entre 1961-63 et 1971-73, la progression annuelle n'a été que de 1,5 pour cent, avec de fortes fluctuations d'une campagne sur l'autre sous l'effet des conditions météorologiques, et en 1973, la production a baissé de 17 pour cent par rapport à 1972, qui était déjà une année médiocre. Il en est résulté un accroissement constant des importations de céréales, qui ont augmenté de près de 40 pour cent depuis dix ans.

141. Le taux annuel d'accroissement fixé comme objectif pour la production agricole durant la DD2 est de 4 pour cent. A la fin des années soixante, le taux atteint était d'environ 3 pour cent, mais diverses raisons ont fait que les résultats des premières années soixante-dix ont été inférieurs. Il faudrait dans le restant de la Décennie des résultats exceptionnellement bons pour rattraper ce mauvais départ et atteindre une croissance agricole de 4 pour cent sur l'ensemble de la période.

142. L'objet du document était de permettre à la Conférence de dresser de la situation agricole actuelle un bilan aussi objectif et aussi exact que le permettent les renseignements disponibles et de considérer la situation par rapport aux événements de la dernière décennie et aux objectifs fixés pour la DD2.

143. La Conférence est convenue que le document donne une image généralement exacte des tendances globales du secteur agricole depuis une dizaine d'années, même si certains chiffres peuvent être mis en doute et si quelques jugements risquent d'induire en erreur, sauf à les nuancer.

144. Il a été reconnu que le tableau qui se dégage du document est sombre, même s'il s'éclaire quelque peu du fait que, climatiquement parlant, les années 1972 et 1973 ont été exceptionnellement mauvaises dans maintes parties de l'Afrique. D'autres facteurs défavorables en face desquels les gouvernements sont totalement désarmés ou presque sont la hausse des prix des produits industriels importés et la réduction des subventions et prêts extérieurs aux pays africains, accompagnée d'un durcissement des conditions mises à leur octroi.

145. Certaines délégations ont toutefois fait valoir que le mauvais temps et les autres facteurs extérieurs ne pouvaient pas être tenus seuls responsables de la stagnation de la production agricole, et en particulier de la production vivrière. Les efforts entrepris pour modifier les attitudes des ruraux n'ont guère abouti jusqu'à présent, mais on a noté que certains pays se préoccupent beaucoup d'associer la population au processus de planification. Les gouvernements ont parfois tendance à sous-estimer la nécessité d'apporter aux agriculteurs de vigoureuses incitations à produire davantage. Ainsi, une politique de relèvement planifié des prix à la production pourrait se révéler payante en faisant augmenter les quantités commercialisées. Il faudrait également penser à des incitations plus indirectes, touchant par exemple la stabilité des marchés, la sécurité de l'occupation des terres et l'approvisionnement en facteurs de production à des prix raisonnables. Etant donné le désastre provoqué par la sécheresse dans de nombreuses parties de l'Afrique, la conservation des ressources hydrauliques et leur utilisation rationnelle pour l'agriculture irriguée devraient devenir une priorité absolue.

146. La principale conclusion a été celle qui est revenue comme un leitmotiv tout au long des délibérations de la Conférence, à savoir que les pays africains doivent faire l'impossible pour produire sur leur propre territoire les aliments dont ils ont besoin ou pour se les procurer chez leurs voisins africains qui disposent d'excédents. C'est seulement ainsi que l'Afrique pourra atténuer sa dépendance à l'égard d'une économie mondiale perturbée, dans laquelle les pays en développement en général sont en situation de sérieux désavantage.

Déclaration et programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international

147. L'attention de la Conférence a été appelée sur deux résolutions adoptées lors de la sixième session spéciale que l'Assemblée générale des Nations Unies a tenue en avril-mai 1974 sur les matières premières et le développement. Il s'agit de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international (3201) et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international (3202). Il a été indiqué à la Conférence qu'au titre du Programme d'action, les Nations Unies ont lancé un programme spécial, comportant des mesures d'urgence destinées à atténuer les difficultés des pays en développement les plus gravement atteints par la crise économique et créant un fonds spécial alimenté par les contributions bénévoles des pays industrialisés et autres donateurs potentiels. Le Secrétaire général a nommé M. Raoul Prebisch comme son représentant spécial pour les opérations d'urgence des Nations Unies et d'ores et déjà, la FAO participe activement aux travaux du Groupe inter-institutions chargé d'assister M. Prebisch et du Comité ad hoc du Programme spécial.

148. La mise sur pied du Programme international d'approvisionnement en engrais, décidée par le Conseil de la FAO à sa session spéciale (15-19 juillet 1974), peut également être considérée comme une mesure précise prise par la FAO pour promouvoir les objectifs du Programme d'action. Le Directeur général a également créé, au sein de l'Organisation, un groupe de travail restreint chargé d'analyser le Programme d'action et ses incidences sur le Programme de travail et budget de la FAO.

149. La Conférence se déclare entièrement d'accord avec la philosophie et les objectifs des résolutions des Nations Unies et elle se félicite que la FAO participe déjà à des activités pratiques dans le cadre du Programme d'action. Les gouvernements des Etats Membres étudieront les résolutions très attentivement et feront connaître en détail leurs vues et leurs suggestions, de façon que le Conseil de la FAO puisse les examiner lors de sa prochaine session, en novembre 1974.

CONCLUSION

Questions diverses

150. La Conférence a examiné les mesures qui permettraient d'améliorer l'application des suggestions et recommandations formulées par les conférences régionales et elle a adopté la résolution ci-après:

RESOLUTION I: APPLICATION DES RECOMMANDATIONS DES CONFÉRENCES REGIONALES

LA CONFERENCE

Considérant les pouvoirs, le mandat et le statut constitutionnel des conférences régionales;

Considérant qu'une partie des fonctions des conférences régionales est d'instituer des consultations à niveau élevé afin d'identifier les domaines nécessitant une action prioritaire dans les diverses régions pour suites à donner par l'Organisation, et d'examiner l'adaptation des objectifs des politiques de l'Organisation aux besoins de la région considérée;

Rappelant que les précédentes conférences régionales pour l'Afrique ont identifié des domaines nécessitant une action prioritaire dans la région et les ont signalés à l'Organisation dans des résolutions et recommandations;

Notant qu'il est nécessaire de donner plus efficacement suite à nombre desdites résolutions et recommandations;

Conclut à la nécessité d'un dispositif devant permettre de suivre l'application par l'Organisation des résolutions et recommandations de la Conférence régionale pour l'Afrique;

Conclut que le groupe des Représentants permanents africains auprès de la FAO, en raison de leur présence au Siège de l'Organisation, est le mieux placé pour suivre les actions de l'Organisation;

Reconnaît que les Etats de la région africaine membres du Conseil sont le mieux placés pour faire collectivement pression au sein de cet organe en vue d'une action efficace de l'Organisation;

Invite les Etats de la région africaine membres du Conseil et le groupe des Représentants permanents africains à collaborer étroitement afin de suivre l'application par l'Organisation des résolutions et recommandations de la Conférence régionale pour l'Afrique;

Recommande que lesdits Etats et Représentants se constituent en un comité qui se réunira avant chaque session ordinaire du Conseil;

Autorise le Président à discuter avec le Directeur général les questions portées à son attention en cas de non-application par l'Organisation des résolutions et recommandations de la Conférence régionale pour l'Afrique.

151. Ayant examiné la participation aux futures conférences régionales, la Conférence a adopté la résolution ci-après:

RESOLUTION II: PARTICIPATION A LA CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

LA CONFERENCE

Considérant que la participation à la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique doit être compatible avec les résolutions des Nations Unies pour la décolonisation;

Considérant l'opportunité de limiter aux seuls Etats africains de la Région la participation à la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique;

Prie le Directeur général d'inviter seuls les pays africains de la Région aux futures conférences régionales de la FAO pour l'Afrique en qualité de membre et d'inviter les autres pays en qualité d'observateur.

152. En ce qui concerne l'utilisation de la langue arabe aux futures conférences régionales pour l'Afrique, la Conférence a adopté la résolution ci-après:

RESOLUTION III: UTILISATION DE LA LANGUE ARABE AUX CONFERENCES REGIONALES DE LA FAO POUR L'AFRIQUE

LA CONFERENCE

Considérant que l'arabe est la langue officielle de communication de six Etats Membres de la Région africaine;

Considérant que la FAO elle-même a fait de l'arabe une langue officielle qui est effectivement employée durant les sessions des organes directeurs de l'Organisation et durant certaines réunions techniques organisées par la FAO;

Invite le Directeur général à étudier la possibilité d'assurer des services d'interprétation et de traduction en langue arabe aux futures Conférences régionales de la FAO pour l'Afrique.

Examen et adoption du rapport

153. La Conférence a examiné le rapport des Comités techniques I et II et l'a adopté après y avoir apporté certaines modifications. Le texte de ce rapport, tel qu'adopté par la Conférence est reproduit aux pages précédentes, sous les rubriques appropriées de l'ordre du jour.

Date et lieu de la neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

154. Le délégué de la Sierra Leone a rappelé les invitations antérieures de son gouvernement, qui avait déjà offert d'accueillir les septième et huitième Conférences régionales, et indiqué comment ces invitations avaient été retirées au profit du Gabon et de Maurice, respectivement. Renouvelant son offre d'accueillir la neuvième Conférence régionale, il a exprimé l'espoir que l'invitation serait cette fois acceptée.

155. Le délégué du Lesotho a également offert, au nom de son Gouvernement, d'accueillir la neuvième Conférence régionale de la FAO. Il a déclaré qu'il pourrait être extrêmement opportun de tenir la Conférence au Lesotho, puisque les Africains de cette partie de la région luttent actuellement pour leur indépendance.

156. Le Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Afrique a remercié les délégués de la Sierra Leone et du Lesotho de leur généreuse invitation et indiqué que le Directeur général, d'accord avec tous les Etats Membres et compte tenu d'un certain nombre de facteurs déterminants pour le succès de la Conférence, prendra ces offres en considération pour arrêter sa décision définitive.

Clôture de la Conférence

157. Parlant au nom de la Conférence tout entière, les délégués du Botswana, de l'Ethiopie, du Nigeria, du Sénégal et de l'Ouganda ont exprimé au Gouvernement de Maurice leur sincère gratitude pour les excellentes dispositions prises afin d'assurer la bonne marche de la Conférence et pour toutes les facilités offertes, grâce auxquelles les participants garderont de leur séjour à Maurice un souvenir extrêmement plaisant et durable. Leurs remerciements sont également allés aux membres du Secrétariat de la FAO et à tous ceux qui ont oeuvré sans relâche pour assurer le succès de la Conférence.

158. L'Honorable Satcam Boolell, Président de la Conférence, a remercié tous les délégués de leur utile contribution aux travaux. Il a exprimé sa sincère reconnaissance aux trois vice-présidents, qui lui ont fourni un concours de tous les instants et ont grandement facilité sa propre tâche.

159. Passant en revue les principaux résultats de la Conférence, l'orateur a souligné qu'il importe d'accroître la production alimentaire de tous les pays africains par l'exercice d'une volonté politique sur une base coordonnée. Il a également exhorté la collectivité internationale à fournir aux pays en développement l'assistance dont ils ont besoin, particulièrement en mettant à leur disposition des facteurs de production agricoles à des prix raisonnables.

160. En conclusion, le Président a réaffirmé le soutien de la Conférence aux représentants des divers mouvements de libération reconnus par l'OUA, en leur souhaitant un succès rapide dans la lutte qu'ils mènent pour obtenir l'indépendance de leurs peuples.

161. La clôture de la huitième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique a alors été prononcée.

ORDRE DU JOUR

I. INTRODUCTION

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président et des Vice-Présidents
3. Adoption de l'ordre du jour

II. L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE EN AFRIQUE: SITUATION ET PERSPECTIVES

4. Déclaration liminaire du Directeur général de la FAO
- 4.(a) Déclaration du Secrétaire général de la Conférence mondiale de l'alimentation
5. Déclaration du Secrétaire général administratif de l'Organisation de l'Unité africaine
- 5.(a) Déclaration du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique
6. Déclaration du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique
7. Déclaration du Sous-Directeur général et Représentant régional pour l'Afrique
- 7.(a) Déclaration du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial
8. Exposés nationaux
9. Programme alimentaire mondial

III. SECTEURS IMPORTANTS POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE DE LA REGION

- A. Action régionale en cours (Comité I)
10. Quelques aspects du développement des pêches en Afrique
11. Transformation des produits alimentaires et agricoles en Afrique
12. Stratégies à moyen et à long terme pour la mise en valeur des zones marginales en Afrique
13. Rôle et potentialité de la mécanisation en matière de production agricole en Afrique
- B. Orientation future des activités régionales concernant les grands problèmes (Comité II)
14. Programme de sécurité alimentaire pour la région
15. Situation du développement rural en Afrique

16. Les institutions de crédit et leur retentissement sur le développement agricole en Afrique
17. Etudes complémentaires - Commerce intrarégional et coopération économique dans le domaine de l'agriculture

IV. PROGRAMME DE LA FAO DANS LA REGION

18. Examen et évaluation des progrès de la deuxième Décennie pour le développement dans la région de l'Afrique
- 18.(a) Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international

V. CONCLUSION

19. Autres questions
20. Examen et adoption du rapport
21. Date et lieu de la neuvième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique
22. Clôture de la Conférence

APPENDIX B

ANNEXE B

LIST OF PARTICIPANTS

LISTE DES PARTICIPANTS

Chairman Président	Satcam BOOLELL (Mauritius)
First Vice-Chairman Premier Vice Président	Mamadou Amadou DIOP (Mauritanie)
Second Vice-Chairman Deuxième Vice Président	J.J.M. NYAGAH (Kenya)
Third Vice-Chairman Troisième Vice Président	Sidi COULIBALY (Mali)
Independent Chairman of the Council Président indépendant du Conseil	Gonzalo BULA HOYOS

MEMBER NATIONS IN THE REGION

ETATS MEMBRES DE LA REGION

ALGERIA
ALGERIE

Abdelhamid OUELBANI	Directeur départemental de l'Agriculture, Annaba
Semaïne MOUNA	Attaché au Ministère des Affaires Etrangères

BOTSWANA

E.S. MASISI	Minister of Agriculture
T.S. MADISA	Permanent Secretary, Ministry of Agriculture
F.A. MAMABOLO	Assistant Secretary, Ministry of Agriculture
Gordon BOSSON	Senior Planning Officer, Ministry of Finance
Harold METTRICK	Chief Agricultural Economist, Ministry of Agriculture

BURUNDI

Pierre BIGAYIMPUNZI	Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage
Raphael REMEZO	Directeur-général de l'Agriculture
Alphonse NYARUHIRIRA	Directeur de la Station de Recherche Agronomique
Jean NTawe	Directeur du Département du Génie rural

CAMEROON
CAMEROUN

Robert E.G. BURNLEY	Technical Adviser, Ministry of Agriculture
---------------------	--

CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Badékara Gabriel DOTTE	Conseiller technique auprès du Ministre de l'Agriculture Directeur du Bureau d'Etudes et de la Coordination, Ministère de l'Agriculture
------------------------	--

CHAD
TCHAD

Madj-Ser MADIENGUE	Directeur de Cabinet, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
Wajri Houli LERE	Directeur de l'Agriculture
Dounia DAOUNAYE	Docteur vétérinaire, Direction de l'Elevage
Honimadji HOINATHY	Ingénieur, Direction des Eaux et Forêts

CONGO

Joseph TCHICAYA	Ministre plénipotentiaire
Christophe N'GOKAKA	Chef de Service de Pêche et Pisciculture
Paul-Michel BIABATANTOU	Membre de la Cellule de Planification du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

DAHOMY

Moussa DJIBRIL MORIBA	Ministre du Développement rural et de l'Action coopérative
Issiakou KOUTON	Directeur-général de l'Action rurale

ETHIOPIA
ETHIOPIE

Mulugetta BEZZABEH	Director General, Ministry of Agriculture
--------------------	---

FRANCE

Bernard PECRIAUX	Chef de Service des Relations économiques, commerciales et monétaires à la Direction de l'Aide au Développement, Ministère de la Coopération
Omar TAMOU	Ministre du Développement rural, Gouvernement des Comores
Jacques CHOUILLIOU	Sous-Directeur au Ministère de l'Agriculture

GABON

Bonjean François ONDO	Ministre de l'Agriculture
Louis LAPEBY	Inspecteur-général du Ministère de l'Agriculture et du Développement rural
Etienne OSSINGA	Directeur des Pêches
Jeachim RADJOUNBA-NONO	Chef du Service P.A.M. au Ministère de l'Education nationale
Hervé H. ANIMBO	Premier Conseiller, Représentant permanent du Gabon à la FAO

GAMBIA
GAMBIE

Hon. Alhadji Yaya CEESAY	Minister of Agriculture and Natural Resources
Francis M'BOGE	Permanent Secretary, Ministry of Agriculture and Natural Resources
Thomas REUBEN ADEBOUR	Assistant Director of Agriculture
John MALICK ABDUL KARIM	Director of Hydrometeorology Department

GHANA

Joseph KYEREMEH	Commissioner, Ministry of Agriculture
Hugh K. QUARTEY-PAPAFIO	Deputy Director of Agriculture, Ministry of Agriculture
Albert A. LARYEA	Permanent Representative of Ghana to FAO
Samuel SEY	Deputy Governor, Bank of Ghana

GUINEA
GUINEE

Mamadu Bobo BALDE	Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Bernard KOUNDIANO	Directeur-général de l'Agriculture, Ministère de l'Agriculture
Jean CAMARA SYROGIANIS	Représentant Permanent Adjoint auprès de la FAO

IVORY COAST
COTE D'IVOIRE

Koffi ARROBRA	Secrétaire d'Etat chargé des Parcs nationaux
Marcel PAUL-EMILE	Secrétaire général du Comité national pour l'Alimentation
Hyacinthe LEROUX	Directeur des Aménagements ruraux, Ministère de l'Agriculture
Vieyra ABDOU	Directeur de la Pêche continentale et de la Pisciculture, Direction des Pêches
Ladji KAMARA	Directeur des Pêches artisanales, Direction des Pêches

KENYA

J.J.M. NYAGAH	Minister for Agriculture
Joseph Gilbert KIBE	Permanent Secretary, Ministry of Agriculture
J.L. LIJOODI	Head of Economic Planning Division, Ministry of Agriculture
I.E.M. MUSUVA	Officer-in-Charge, Farm Management Branch, Ministry of Agriculture
P.N. KAMANDE	Assistant Director of Fisheries (Marine)

LESOTHO

Joel Mojalefa MOITSE	Minister of Commerce and Industry (representing Minister of Agriculture, Cooperatives and Marketing)
Khetla T.J. RAKHETLA	Permanent Secretary, Ministry of Agriculture
Norman Napo RADITAPOLE	Deputy Permanent Secretary, Ministry of Agriculture

LIBERIA

Florence YNACY	Assistant Minister for Planning, Ministry of Agriculture
Alfred FROMOYAN	Director of Extension Services, Ministry of Agriculture

MADAGASCAR

Jean-Jacques MAURICE	Chargé d'Affaires a.i. de la République Malgache à Port-Louis
Laurent ANDRIAMIHAJA	Conseiller d'Ambassade de Madagascar à Port-Louis
Jocelyne SYLLA	Attachée commerciale, Ambassade de la République Malgache à Port-Louis

MALI

Sidi COULIBALY	Ministre de la Production
Ouedji DIALLO	Conseiller technique, Ministère de la Production

MAURITANIA
MAURITANIE

Mamadou Amadou DIOP	Ministre du Développement rural
Cheikh BENANI	Directeur de l'Agriculture

MAURITIUS
MAURICE

Satcam BOOLELL	Minister of Agriculture
Ramscondur MODUN	Minister of Fisheries
Gowtum TEELOCK	Parliamentary Secretary, Ministry of Agriculture and Natural Resources and the Environment
Lutchun PURMESSUR	Permanent Secretary, Ministry of Agriculture and Natural Resources and the Environment
France ENPEIGNE	Director, Ministry of Economic Planning and Development

Michel Benoit AROUFF	Secrétaire au Développement industriel
Keshava LUTCHMEENARAI DOO	Acting Chief Agricultural Officer, Ministry of Agriculture and Natural Resources and the Environment
Sydney MOUTIA	Principal Agricultural Officer, Ministry of Agriculture and Natural Resources and the Environment
T.M. NARAIN	Principal Agricultural Officer Ministry of Agriculture and Natural Resources and the Environment
Abdool Wahab OWADALLY	Conservator of Forests, Forestry Service
David ARDILL	D.S.O. (Fisheries), Ministry of Fisheries
Mootoosamy SIDAMBARAM	General Manager, Mauritius Cooperative Central Bank Ltd.
Fen Chow LIMFAT	Deputy General Manager, Agricultural Marketing Board
Rajendranath AWOTAR	Manager/Administrator, Young Farmers' Federation
Lakshmeekant DEEPCHAND	Chairman, Action for Development
Pierre ROUILLARD	Diversification Officer, Chamber of Agriculture

MOROCCO
MAROC

Abdallah BEKKALI	Directeur-général de l'Institut agronomique vétérinaire Hassan II
------------------	--

NIGER

Brah MAHAMANE	Adjoint au Directeur, Direction de l'Agriculture
---------------	---

NIGERIA

J.O.J. OKEZIE	Federal Commissioner for Agriculture and Natural Resources
M. AMINU-SALEH	Deputy Permanent Secretary, Federal Ministry of Agriculture
F.N. UBA	Secretary to the Federal Commissioner for Agriculture
Chikwe OBIHARA	Director of Agricultural Research, Federal Department of Agricultural Research, Moor Plantation, Ibadan
William Odili ACHUKWU	President, Agricultural Development Authority, Enugu

Muhammadu LIMAN	Chief Agricultural Officer, Federal Ministry of Agriculture
Bamidele Folorunso DADA	Chief Fisheries Planning Officer, Federal Department of Fisheries
O. Ojeaga OJEHOMON	Permanent Representative of Nigeria to FAO

RWANDA

Leopold GAHAMANYI	Directeur-général de l'Agriculture, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
Joseph RUREMESHU	Chef du Bureau Pêche et Pisciculture, Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

SENEGAL

Adrien SENGEOR	Ministre du Développement rural et de l'Hydraulique
Sidi Mohamed Daniel DIOURY	Ambassadeur auprès de la FAO à Rome
Medoune DIENE	Directeur-général de la Production agricole, Ministère du Développement rural
B.A. M'BOYE	Adjoint au Directeur des Pêches, Ministère du Développement rural
Babacar NDOYE	Administrateur civil, Secrétaire du Comité sénégalais de la FAO

SIERRA LEONE

S.A.T. KOROMA	Minister of Agriculture and Natural Resources
Sulaiman A. JABATI	Ambassador of Sierra Leone to Italy and Permanent Representative at FAO
G.B. MASON	Permanent Secretary, Ministry of Agriculture and Natural Resources
T.J. SHORUNKEH-SAWYERR	Chief Fisheries Officer, Fisheries Division, Ministry of Agriculture and Natural Resources
J. ROCHE	Chief Agriculturist, Ministry of Agriculture and Natural Resources

SUDAN
SOUDAN

Mohamed Shasali OSMAN	Managing Director, Mechanised Farming Corporation
Abdel Rahim M. MEKKI	Director General, Agricultural Economics and Project Formulation General Administration, Ministry of Agriculture, Food and Natural Resources

Hilary Sabit WONGO

Acting Director,
Regional Ministry of Agriculture, Juba

Abdallah B.M. SAEED

Co-Manager, Savanna Development Project,
Natural Resources Administration

SWAZILAND
SOUAZILAND

A.K. HLOPHE

Minister of Agriculture

O.Z. DLAMINI

Permanent Secretary,
Ministry of Agriculture

N.T. GUMEDE

Senior Veterinary Officer

TANZANIA
TANZANIE

S. WASSIRA

Junior Minister, Ministry of Agriculture

E.P. PALLANGYO

Agricultural Economist,
Planning Division, Ministry of Agriculture

Joseph Njau DUNSTAN

Assistant Commissioner, Rural Development

Salum KHAMISI

Chief Crop Development Officer

TOGO

Baguilma YWASSA

Directeur-général adjoint de l'Economie rurale
Directeur des Forêts et Chasses

Ben LAWSON

Directeur du Génie rural

Valentin KUWADAH

Directeur général des Pêches,
Ministère de l'Economie rurale

Jacques KOFFI

Directeur de l'Agriculture, de la Coopération,
de la Mutualité et du Crédit,
Direction de l'Agriculture

TUNISIA
TUNISIE

Taoufik BEN AMMAR

Attaché de Cabinet au
Ministère de l'Agriculture

UGANDA
OUGANDA

Justus M. BYAGAGAIRE

Minister of Agriculture and Animal Resources

Samuel S.M.K. SENGENDO

Assistant Commissioner for Agriculture,
Ministry of Agriculture and Animal Resources

E.S. KANYIKE

Senior Fisheries Officer,
Fisheries Department,
Ministry of Agriculture and Animal Resources

Misaki Kebba KINANI

Assistant Commissioner of Veterinary
Services and Animal Industry

H. BUSONYA

Personal Secretary, Ministry of Agriculture

ZAIRE

Kayinga Onsi N'DAL

Commissaire d'Etat à l'Agriculture

Mwema Ngoy TOKA

Conseiller au Bureau du Président de
la République

Lumbala KABUYI

Directeur des Etudes, Département de
l'Agriculture

Na-Akweti MAZOL

Directeur Chef de Service de la Production
agricole, Département de l'Agriculture

Kinkela DEMBE

Représentant permanent du Zaïre à la FAO

ZAMBIA
ZAMBIE

J.M. LUMINA

Minister of State for Rural Development

Lundondo NUMEKA

Assistant Secretary,
Ministry of Rural Development

Andrew HAMAAMBA

Acting Director of Agriculture,
Department of Agriculture

Blacklaws Ody Mulamba CHIYABWE

Chief Conservator of Forests

OBSERVERS FROM MEMBER NATIONS NOT IN THE REGION
OBSERVATEURS D'ETATS MEMBRES QUI NE SE TROUVENT PAS DANS LA REGION

UNITED STATES OF AMERICA
ETATS UNIS D'AMERIQUE

Max L. WITCHER	Deputy Director, International Organizations Affairs, Foreign Agricultural Service, U.S. Department of Agriculture, Washington
Russell O. OLSON	Food and Agriculture Officer, U.S.A.I.D., Lagos, Nigeria
George PARMAN	Food Processing Specialist, Agency for International Development, Washington

PERMANENT OBSERVER FOR THE HOLY SEE
OBSERVATEUR PERMANENT DU SAINT-SIEGE

Amédée NAGAPEN (Mgr.)	Vicaire Général, Diocèse de Port-Louis
-----------------------	--

REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
REPRESENTANTS DES NATIONS UNIES ET INSTITUTIONS SPECIALISEES

ECONOMIC COMMISSION FOR AFRICA
COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

R.K.A. GARDINER	Executive Secretary
Frank E. PINDER	Special Adviser to the Executive Secretary
Emanuel A. OKWUOSA	Chief, Agricultural Economics and Planning Section

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND
FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

Harry KUPELIAN	Programme Officer, East Africa Regional Office
----------------	---

UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

John BIRT	Resident Representative of the United Nations Development Programme in Mauritius
-----------	---

WORLD FOOD PROGRAMME
PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL

Francisco AQUINO	Executive Director
A. CUOMO	Chief, Europe and Eastern Africa Branch
J. FLERE	Chief, Western Africa Branch

WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

Friedrich C. TROSS

WHO Representative for Madagascar,
Mauritius, La Réunion and the Comores

Charles William RAMSAY

Public Health Administrator

EUROPEAN ECONOMIC COMMUNITY
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Klaus VON HELLDORFF

Administrateur Principal,
Commission des Communautés Européennes

OBSERVERS FROM INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
OBSERVATEURS DES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

EAST AFRICAN COMMUNITY
COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE DE L'EST

Charles H.T. AKORA-ADOKO

Economist,
Common Market and Economic Affairs Secretariat,
Arusha

P.N. MWOK-HANDA

Acting Director of Research and Planning

ORGANIZATION FOR AFRICAN UNITY
ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE

Mohamed Hanif RAJABALLY

Director of Health Division and
Acting Head of the Scientific and
Cultural Department

OBSERVERS FROM AFRICAN LIBERATION MOVEMENTS
OBSERVATEURS DES MOUVEMENTS AFRICAINS DE LIBERATION

Kuyaluamoko NEMAFUTA

Représentant du Front national de libération
de l'Angola (FNLA) à Dar-es-Salaam

Kisola MULAULA

Head, Department for Agricultural
Cooperatives, FNLA, Kinshasa

Mavitidi MUNZEMBA

Département du Plan et de l'Agriculture du
FNLA, Kinshasa

Noel Gabriel MUKONO

Secretary for External Affairs,
Zimbabwe African National Union (ZANU)

Attwell Nelson BOKWE

Director of Social Welfare Services,
Zimbabwe African People's Union (ZAPU), Lusaka

Nokalake Elias L. NTLOEDIBE

Deputy Secretary, Publicity and Information,
Pan Africanist Congress of Azania (South
Africa) (PAC)

Said Ahmed M'BAE

Secrétaire Information, Mouvement de
Libération nationale des Comores (MOLINACO)

Peter NANGOLC

Information Officer,
South West Africa People's Organization (SWAPO)
Lusaka

HOST GOVERNMENT SECRETARIAT
SECRETARIAT DU GOUVERNEMENT HOTE

Liaison Officer - Officier de Liaison	R. HURDOWAR
Protocol Officer - Protocole	C. NICOLAS
Accommodation Officer - Hébergement	S. CASSAM
Assistant Liaison Officer Assistant Officier de Liaison	R. SUMPETH
Security - Sécurité	B. RAGHOONUNDUN
Transport - Transport	G. GROEME
Supplies - Réquisitions	B. NUNGROO

CONFERENCE SECRETARIAT
SECRETARIAT DE LA CONFERENCE

Conference Secretary Secrétaire de la Conférence	Y. HABTU
Conference Affairs Officer Administrateur	F. ROSSANO
Reports Officer Chargé des rapports	S. MAZUMDAR
Information Officer Chargé de l'Information	M. LAMINE
Assistant Information Officer Adjoint à l'Information	U. RITTER
Documents Officer Documentaliste	L.L. BADOLATI (Mrs/Mae)
Interpreters Interprètes	A. SOLE LERIS K. ANHABI L. DE WAL M. PRIACEL
Translators Traducteurs	F. GIBELIN C. SCHENK (Miss/Mlle) B.W. WHITE
Secretaries Secrétaires	M.F. BROSSARD (Miss/Mlle) E. BRUCE-DOE (Mrs/Mae) M. DESSOLIS (Miss/Mlle) I. DE SCIULLO (Miss/Mlle) R. LAURENT (Mrs/Mae) O. RATINAUD (Mrs/Mae) J. TREBY (Miss/Mlle) M. ZELLER (Miss/Mlle)

FAO STAFF - FONCTIONNAIRES DE LA FAO

A.H. BOERMA	Director-General
J. PEREZ DE VEGA	Assistant Chef de Cabinet

Regional Office for Africa - Bureau Régional pour l'Afrique

M.C. MENSAH	Assistant Director-General, Regional Representative for Africa
Y. HABTU	Deputy Regional Representative
M. LAMINE	Regional Information Adviser
B. MAZUMDAR	Regional Statistician
U. RITTER	Information Officer (Associate Expert)
W.Q-B. WEST	Regional Fishery Officer

Administration and Finance Department - Département de l'Administration et des Finances

E.M. WEST	Assistant Director-General
-----------	----------------------------

Agriculture Department - Département de l'Agriculture

J.C. ABBOTT	Chief, Marketing and Credit Service, Agricultural Services Division
C. BONTE-FRIEDHEIM	Chief, Africa Service, Agricultural Operations Division
C. UZUREAU	Agricultural Engineering Service, Agricultural Services Division

Development Department - Département du Développement

J.F. YRIART	Assistant Director-General
B. MAURACH	Liaison Officer, Industry Cooperative Programme
P. NIEMEYER	Liaison Officer, Regional Development
S.C. SAR	Chief, Africa Bureau, Field Liaison Division

LISTE DES DOCUMENTS

A. Information générale

ARC/74/INF/1	Note d'information
ARC/74/INF/1(a)	Formule d'inscription
ARC/74/INF/2	Calendrier provisoire (plénière)
ARC/74/INF/2(a)	Calendrier provisoire (comités techniques)
ARC/74/INF/3	Liste provisoire des documents
ARC/74/INF/4	Recommandations de la septième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique
ARC/74/INF/5	Liste des participants
ARC/74/INF/6	Principales questions de politique traitées dans la déclaration liminaire du Directeur général devant la Conférence régionale pour l'Afrique.
ARC/74/INF/7	Conférence mondiale de l'alimentation
ARC/74/INF/8	Extrait du rapport de la soixante-troisième session du Conseil
ARC/74/INF/9	Transports
ARC/74/INF/10	Allocution d'ouverture des travaux du Comité technique I, prononcée par M. Moïse C. Mensah, Sous-Directeur général et Représentant régional de la FAO pour l'Afrique.

B. Documents de base

ARC/74/1	Ordre du jour provisoire
ARC/74/1 Rev. 1	Ordre du jour provisoire
ARC/74/1 Rev. 2	Ordre du jour
ARC/74/1(a)	Ordre du jour provisoire annoté
ARC/74/2	Examen des activités de la FAO dans la Région par le Représentant régional
ARC/74/3	Programme alimentaire mondial
ARC/74/4	Quelques aspects du développement des pêches en Afrique
ARC/74/5	Transformation des produits alimentaires et agricoles en Afrique
ARC/74/6	Stratégies à moyen et long terme pour la mise en valeur des zones marginales en Afrique
ARC/74/7	Rôle et potentialité de la mécanisation en matière de production agricole en Afrique
ARC/74/8	Programme de sécurité alimentaire pour la Région
ARC/74/9	Situation du développement rural en Afrique
ARC/74/10	Les institutions de crédit et leur retentissement sur le développement agricole en Afrique
ARC/74/11	Etudes complémentaires - Commerce intrarégional et coopération économique dans le domaine de l'agriculture

ARC/74/12 Examen et évaluation des progrès de la 2ème Décennie pour le développement dans la région d'Afrique

ARC/74/13 Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international

C. Documents distribués à la Conférence

ARC/74/CONF/1 Déclaration liminaire du Directeur général de la FAO

ARC/74/CONF/2 Déclaration du Secrétaire général administratif de l'OUA

ARC/74/CONF/3 Déclaration du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique

ARC/74/CONF/4 Déclaration de M. Sayed Marei, Secrétaire général de la Conférence mondiale de l'alimentation

ARC/74/CONF/5 Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

ARC/74/CONF/6 Déclaration du Sous-Directeur général/Représentant régional pour l'Afrique

ARC/74/CONF/7 Déclaration de M. Francisco Aquino, Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial

Réf. 2 Rapport du Comité technique I et II

3 Rapport de la Conférence

BUREAUX DES COMITES TECHNIQUES

COMITE TECHNIQUE I, 1er - 6 août 1974

Président M. K. Lutchmeenaraidoo
Agronome chef p.i.
Ministère de l'agriculture, des
ressources naturelles et de
l'environnement
Maurice

Premier Vice-président M. Sidi Mohamed Daniel Dioury
Ambassadeur du Sénégal auprès de la FAO
à Rome

Deuxième Vice-président M. T.S. Madisa
Secrétaire permanent
Ministère de l'agriculture
Gaborone, Botswana

Troisième Vice-président M. Abdelhamid Ouelbani
Directeur départemental de l'agriculture
Annaba, Algérie

COMITE TECHNIQUE II, 6 - 10 août 1974

Président M. J. Camara Syrogianis
Représentant permanent de la
République de Guinée auprès
de la FAO
Rome

Premier Vice-président M. Albert A. Laryea
Représentant permanent de la
République du Ghana auprès
de la FAO
Rome

Deuxième Vice-président M. Lumbala Kabuyi
Directeur des Etudes,
Département de l'agriculture
Kinshasa, Zaïre

Troisième Vice-président M. Samuel S.M.K. Sengendo
Commissaire adjoint à l'agriculture
Ministère de l'agriculture et des
ressources animales
Kampala, Ouganda

